

Les Crédits additionnels et les Economies nécessaires

Paris, 18 Novembre. M. Deschanel, président, déclare la séance ouverte à 3 heures 25.

M. Follin dépose une demande d'interpellation sur les marchés de la guerre (fabrication de grenades).

La discussion est renvoyée au 23 novembre, date fixée pour la discussion de l'interpellation déposée il y a 4 jours par M. Simeyan, sur les marchés de la guerre ; on y joint la demande d'interpellation déposée par M. Lafont sur les mesures que compte prendre le ministre de la Guerre en ce qui concerne les militaires qui ont été mis en cause lors du procès de la Morue française. Les trois interpellations sont jointes.

LA QUESTION DE LA CHASSE M. Constant (Gironde) pose à M. le ministre de l'Agriculture une question sur l'opportunité qu'il y aurait en ce moment à ne pas autoriser la chasse à l'aide d'armes à feu et à autoriser que l'emploi des gus et des piéges.

M. Méline, ministre de l'Agriculture, dit qu'il n'a jamais été question de rouvrir la chasse en temps de guerre, les ports d'armes ont été interdits ; néanmoins, il faut donner satisfaction aux réclamations qui lui ont été faites par les agriculteurs qui voyaient leurs récoltes détruites par les animaux malfaisants. On a ordonné des battues contre le lapin, le chevreuil, mais on trouve que ces mesures n'étaient pas suffisantes, et le lièvre et les faisans furent déclarés nuisibles.

De toutes parts s'élevèrent les plaintes ; les préfets eux-mêmes les transmettent au ministre compétent, qui dut autoriser la chasse des lièvres et des faisans à condition que le produit des battues organisées ne serait pas exporté mais envoyé dans les hôpitaux et ambulances. Le résultat ne fut pas satisfaisant. Pour le seul arrondissement de Rambouillet on signala 50.000 faisans au moins à détruire.

On songea alors à approvisionner Paris avec le gibier dont l'abandon était ainsi signalé. On espérait que les arrangements que l'on ferait avec les départements pour obtenir la mise en vente en province du gibier abattu dans les départements.

M. Méline donne satisfaction aux réclamations qui ont été faites par les agriculteurs ; il déclare qu'il a autorisé la destruction des animaux nuisibles par battues, mais à la battue auront seuls le droit d'envoyer le gibier à la ville.

Sur de nombreux banes on réclame pour obtenir la mise en vente en province du gibier abattu dans les départements.

M. Méline donne satisfaction aux réclamations qui ont été faites par les agriculteurs ; il déclare qu'il a autorisé la destruction des animaux nuisibles par battues, mais à la battue auront seuls le droit d'envoyer le gibier à la ville.

M. Emmanuël Brousse a ensuite la parole pour apporter quelques observations sur le projet de la discussion du projet de loi concernant l'ouverture sur l'exercice 1915 au titre du budget général, de crédits additionnels aux crédits provisoires.

Le député des Pyrénées-Orientales s'étonne que l'on demande aujourd'hui à la Chambre de réduire les crédits supplémentaires s'élevant à 10 millions environ, dans un moment où l'abus qui est fait des crédits supplémentaires provient surtout de l'abus des travaux ou de missions inutiles, d'indemnités accordées à des fonctionnaires, etc.

M. Brousse, qui prononce un véritable réquisitoire contre les ministères, dit : « M. le ministre des Finances, vous avez dit que pour l'Afrique occidentale les dépenses de crédits sont énormes. M. Brousse dit qu'il n'aurait pas de quoi dire qu'il peut prouver par les chiffres publiés par la Cour des comptes.

L'orateur met en cause le gouvernement général de l'Indo-Chine, qui ne peut, dit-il, fournir de renseignements exacts sur les dépenses illégalement, les archives de ce gouvernement n'étant pas à jour.

M. Aubriot dit qu'en présence du réquisitoire de M. Brousse, celui-ci ne peut tester contre les faits qui signalent depuis une demande de réduction des crédits affectés aux différentes administrations, à titre d'indemnité.

M. Ceccaldi demande que des sanctions soient prises. Signalant qu'il y a à faire, au ministère de la Guerre, des économies, M. Brousse dit que l'on pourrait réduire le nombre d'officiers des gares et des G. V. C. Pourquoi garde-t-on aussi tant d'officiers dans l'administration ? Les officiers blessés remplacent-ils bien les places de ces officiers. On pourrait réduire le nombre des automobiles employées pour les fonctionnaires du ministère de la Guerre. Dans certains bureaux, on a des chiens, il y a des colonels, mais pas de soldats. Pourquoi cette dépense inutile ? On supprime à Neuilly-Saint-Front, un colonel et on le remplace par un brigadier de gendarmerie qui fait très bien l'affaire. Pourquoi ne fait-on pas partout de même ? On réaliserait des économies.

M. Brousse réclame aussi des modifications dans l'administration consulaire, pour la Marine. Il en est de même partout ; il y a des abus qui existent depuis des années ; ils sont signalés par la Commission des Economies (on n'a) pour prouver son existence.

M. Brousse dit que, suivant jusqu'au front une caisse de cartouches sortie de l'arsenal, il constate que la caisse de bois est doublée d'une autre en zinc. Ayant demandé à M. Thomas pourquoi on abusait de ce supplément d'enveloppe, M. le sous-secrétaire d'Etat répond que cela se fait depuis soixante ans, mais que cela ne se reproduit plus.

La Commission des Economies est heureuse de pouvoir faire ainsi une économie de 30.000 francs par jour, soit 7.300.000 francs par an.

Un service aéronautique, il y a de pareilles dépenses exagérées. Un appareil qui coûte 12.000 francs est vendu 5 à 6.000 francs. Des accessoires détachés coûtant 9 fr. 50 pièce sont cotés à 39 francs. Comme les constructeurs vendent au nombre de 100, on se rend compte des bénéfices réalisés par eux mensuellement. Les moteurs ont vu leur prix s'élever dans des proportions exorbitantes et sont devenus incalculables. Il faut en faire la part des producteurs de la guerre. (Applaudissements à gauche).

M. Brousse demande que les sociétés de crédit publient, pendant la guerre, des journaux. Ceux qui acceptent sont de mauvais Français, et on doit les punir. M. Brousse conclut en demandant la punition de tous ceux qui abusent pour dilapider la fortune de la France. (Applaudissements sur tous les bancs).

M. Ernest Lafont déclare que les faiblesses signalées sont celles d'hier, celles d'aujourd'hui et celles de demain. Ce n'est pas de voter pour ou contre le Gouvernement, pour ou contre la Commission des Economies, qu'il faut se retirer, mais prendre des sanctions contre ceux que la Cour des Comptes signale depuis des années et des années. Faisons des exemples.

M. Ribot, ministre des Finances, dit que les observations de M. Brousse seront examinées. La Chambre n'a pas eu assez de son droit d'examen dans le passé. La loi n'est pas suffisante en fait de sanctions. Il faut qu'il y ait des sanctions, et moins de paroles. Que la Chambre dépose une proposition de demandes de sanctions, le Gouvernement est tout disposé à la suivre sur ce terrain. Si on rendait la Cour des Comptes souveraine, comme on le propose, il y aurait un danger pour l'autorité même de la Chambre, qui est, en l'espèce, le dernier juge.

M. Raoul Perret, rapporteur général, dit que M. Joberl signale bien des abus, mais que le projet de loi n'est pas une économie d'un million sur la distribution des vivres remboursables au Maroc. Il y en a d'autres encore qui sont signalés par personne. La Commission du budget cherche à faire des économies, et elle en réalise. Toute dépense non justifiée doit être supprimée. Pendant la

ouvriers qualifiés dont le départ a été ordonné. M. Albert Thomas a rappelé que dans le système actuel le commandement militaire a le droit de conserver aux armées des hommes dont la présence lui paraissait indispensable. Il a promis, toutefois, d'appeler à nouveau, d'une façon tout spéciale, l'attention du généralissime sur cette situation. Il a fait connaître plusieurs punitions, à titre d'exemple, infligées, sur sa demande, à des chefs militaires pour avoir contrevenu aux prescriptions ministérielles, et avoir tenté à couper les ordres en matière de renvois d'ouvriers.

M. Albert Thomas a signalé à la délégation que des poursuites étaient déjà engagées contre les industriels qui s'étaient rendus coupables de fausses déclarations pour le retour de leurs usines ouvrières non qualifiées.

La délégation s'est retirée avec l'impression nette que le sous-secrétaire d'Etat apporte à l'application de la loi Dalbiez, toute la meilleure volonté, mais qu'il rencontre de grandes difficultés, qu'avec son énergie il saura surmonter.

Les Sous-Marins allemands en Méditerranée

Le Ravitaillement des Pirates Ils auraient une base à Corfou Paris, 18 Novembre.

Le Figaro dit pouvoir affirmer, malgré les dénégations du gouvernement grec, que les sous-marins allemands se ravitaillent dans les ports grecs, notamment de Corfou.

Sur le front de la région de Dvinsk, dans la nuit du 15 au 16, a lancé des bombes dont une partie sont tombées dans les retranchements allemands et occasionnant des pertes graves parmi les Allemands et y provoquant une panique.

Sur le front entre la région de Dvinsk et la rivière Pripet, le calme règne.

Sur la rive gauche du régime dans la région de la gare du chemin de fer de Tchortarysk, les combats continuent.

Près de Tchortarysk, l'ennemi se livre à des attaques obstinées. Notre artillerie a dispersé à maintes reprises l'ennemi approchant de la rivière.

Sur le front méridional et en Galicie, feu d'artillerie et d'infanterie.

Guillaume II dans les marais du Pripet Paris, 18 Novembre.

L'agence Wolff annonce que l'empereur Guillaume II a séjourné, les premiers jours de la semaine passée, parmi ses troupes occupant les marais du Pripet. Il arriva par un train spécial au camp de Pripet, toujours en ruines. Il se rendit à la citadelle, où en 1886, il assista aux grandes manœuvres russes comme hôte de l'empereur.

Guillaume II fit à voir la ville incendiée aux quatre cinquièmes. Le lendemain, l'empereur se rendit à Pinsk où plusieurs brigades de l'armée du Grand Etat étaient massées pour la Noël. Après un court arrêt à la cathédrale de Pinsk, le monarque alla inspecter les premiers lignes à l'est de Pinsk, au milieu des marais. Il put voir les lignes russes sur la rive occidentale du Styr et de l'Isolda.

Une Interview de M. Millerand Londres, 18 Novembre.

Le correspondant du Daily Express a interviewé M. Millerand, ancien ministre de la guerre, qui lui déclara :

Comment la France ne vaincrait-elle pas, avec elle l'Angleterre anglaise devenue si puissante aujourd'hui, et la merveilleuse flotte anglaise ? Jamais les Alliés n'ont été si unis ; jamais le résultat n'a été aussi certain.

Nous sommes organisés ; nous combattons aujourd'hui en opposant un soldat contre chaque soldat ennemi ; un obus contre trois hommes pour un, dix obus pour un.

Leur crédit et le nôtre Les Etats-Unis nous ont prêtés à 5 1/2 0/0 Ils ne prêtent qu'à 14 0/0 à l'Allemagne Londres, 18 Novembre.

Le correspondant du Morning Post à Washington télégraphie :

« Une importante maison financière de New-York offre des bons de guerre allemands de 5 %, au prix de 40 livres 15 shilling. Ces bons ont une valeur nominale de 50 livres. Ils indiquent qu'aux taux actuels du change, l'Allemagne a emprunté 14 %.

Ainsi donc, les Allemands doivent payer environ 14 % pour l'argent qu'ils se procurent aux Etats-Unis, alors que le crédit accordé à l'Angleterre et à la France l'a été sur la base de 5 1/2 % environ.

La Loi Dalbiez Une délégation du groupe socialiste chez M. Albert Thomas Paris, 18 Novembre.

Une délégation composée de MM. Barabant, Cahon, Lanche, Mauger, Mistran, Rogner, Simeyan, etc., a été reçue par M. Albert Thomas, sous-secrétaire d'Etat aux Munitions, qui venait d'entretenir de l'application de la loi Dalbiez. Il est résulté de l'entretien que M. Albert Thomas ferait tout ce qui dépend de lui pour que les intentions du Parlement soient respectées.

En ce qui concerne les ouvriers qualifiés, il a été déclaré par le sous-secrétaire d'Etat que les décrets nominatifs faites par les patrons doivent être appliqués de la loi Dalbiez. Il est entendu qu'il n'y a pas de décrets nominatifs supprimés. Il n'y est donné suite dès maintenant qu'après enquête faite par le service de contrôle, afin d'éviter le retour des abus qui ont pu se produire dans le passé.

Pour la main-d'œuvre non qualifiée, il a été dit que les patrons doivent être avisés, en principe, par un avis préalable, et que les hommes jeunes seront signalés comme occupés à des travaux qui pourraient être confiés à des auxiliaires, ou des hommes appartenant aux vieilles classes, ou en opérant le remplacement de façon progressive, mais systématiquement, en appelant à ces travaux les hommes des classes les plus anciennes et les plus chargés en famille.

Pour les hommes renvoyés dans les usines, les métallurgistes et qui appartiennent à la profession, il est entendu qu'ils seront relevés au fur et à mesure des remplacements effectués, et de manière à ne pas compromettre la production, qui est et doit rester notre préoccupation essentielle.

Pour les hommes appartenant aux classes postérieures à 1910, il est entendu qu'ils seront plus renvoyés dans les usines, et que pour ceux d'entre eux qui s'y trouvent, il sera procédé progressivement à leur relèvement par l'utilisation des classes les plus anciennes et les plus chargées en famille.

La situation des ouvriers des mines de charbon a été aussi examinée en comparaison avec celle des ouvriers des mines métalliques. Une entente sera cherchée avec le ministre des Travaux publics pour remédier à ces abus d'inconvénients qui ont été signalés dans plusieurs cas, comme résultant de cette double situation.

La délégation a appelé l'attention du sous-secrétaire d'Etat sur le fait que des chefs d'unités retiennent, sans motifs fondés, des

A 3 heures 30 de l'après-midi, les deux navires de guerre se rapprochèrent au point que la conversation put s'engager par le moyen du mégaphone. Le commandant Frick déclara au W-192 qu'il se trouvait dans les eaux suédoises et que le Pollux s'opposait par tous les moyens à la saisie du Thelma. Le Pollux répondit qu'il avait le W-192 sous le canon et le W-192 avait ses canons braqués contre le Pollux, mais il s'éloigna à 3 heures 30 sans s'excuser.

L'Action russe Communiqué officiel russe

Pétrograde, 18 Novembre. L'état-major du généralissime fait le communiqué officiel suivant :

Sur le front de la région de Biga, on ne signale aucun feu d'artillerie réciproque.

Sur la rive gauche du régime dans la région de la gare du chemin de fer de Tchortarysk, les combats continuent.

Près de Tchortarysk, l'ennemi se livre à des attaques obstinées. Notre artillerie a dispersé à maintes reprises l'ennemi approchant de la rivière.

Sur le front méridional et en Galicie, feu d'artillerie et d'infanterie.

Guillaume II dans les marais du Pripet Paris, 18 Novembre.

L'agence Wolff annonce que l'empereur Guillaume II a séjourné, les premiers jours de la semaine passée, parmi ses troupes occupant les marais du Pripet. Il arriva par un train spécial au camp de Pripet, toujours en ruines. Il se rendit à la citadelle, où en 1886, il assista aux grandes manœuvres russes comme hôte de l'empereur.

Guillaume II fit à voir la ville incendiée aux quatre cinquièmes. Le lendemain, l'empereur se rendit à Pinsk où plusieurs brigades de l'armée du Grand Etat étaient massées pour la Noël. Après un court arrêt à la cathédrale de Pinsk, le monarque alla inspecter les premiers lignes à l'est de Pinsk, au milieu des marais. Il put voir les lignes russes sur la rive occidentale du Styr et de l'Isolda.

Une Interview de M. Millerand Londres, 18 Novembre.

Le correspondant du Daily Express a interviewé M. Millerand, ancien ministre de la guerre, qui lui déclara :

Comment la France ne vaincrait-elle pas, avec elle l'Angleterre anglaise devenue si puissante aujourd'hui, et la merveilleuse flotte anglaise ? Jamais les Alliés n'ont été si unis ; jamais le résultat n'a été aussi certain.

Nous sommes organisés ; nous combattons aujourd'hui en opposant un soldat contre chaque soldat ennemi ; un obus contre trois hommes pour un, dix obus pour un.

Leur crédit et le nôtre Les Etats-Unis nous ont prêtés à 5 1/2 0/0 Ils ne prêtent qu'à 14 0/0 à l'Allemagne Londres, 18 Novembre.

Le correspondant du Morning Post à Washington télégraphie :

« Une importante maison financière de New-York offre des bons de guerre allemands de 5 %, au prix de 40 livres 15 shilling. Ces bons ont une valeur nominale de 50 livres. Ils indiquent qu'aux taux actuels du change, l'Allemagne a emprunté 14 %.

Ainsi donc, les Allemands doivent payer environ 14 % pour l'argent qu'ils se procurent aux Etats-Unis, alors que le crédit accordé à l'Angleterre et à la France l'a été sur la base de 5 1/2 % environ.

La Loi Dalbiez Une délégation du groupe socialiste chez M. Albert Thomas Paris, 18 Novembre.

Une délégation composée de MM. Barabant, Cahon, Lanche, Mauger, Mistran, Rogner, Simeyan, etc., a été reçue par M. Albert Thomas, sous-secrétaire d'Etat aux Munitions, qui venait d'entretenir de l'application de la loi Dalbiez. Il est résulté de l'entretien que M. Albert Thomas ferait tout ce qui dépend de lui pour que les intentions du Parlement soient respectées.

En ce qui concerne les ouvriers qualifiés, il a été déclaré par le sous-secrétaire d'Etat que les décrets nominatifs faites par les patrons doivent être appliqués de la loi Dalbiez. Il est entendu qu'il n'y a pas de décrets nominatifs supprimés. Il n'y est donné suite dès maintenant qu'après enquête faite par le service de contrôle, afin d'éviter le retour des abus qui ont pu se produire dans le passé.

Pour la main-d'œuvre non qualifiée, il a été dit que les patrons doivent être avisés, en principe, par un avis préalable, et que les hommes jeunes seront signalés comme occupés à des travaux qui pourraient être confiés à des auxiliaires, ou des hommes appartenant aux vieilles classes, ou en opérant le remplacement de façon progressive, mais systématiquement, en appelant à ces travaux les hommes des classes les plus anciennes et les plus chargés en famille.

Pour les hommes renvoyés dans les usines, les métallurgistes et qui appartiennent à la profession, il est entendu qu'ils seront relevés au fur et à mesure des remplacements effectués, et de manière à ne pas compromettre la production, qui est et doit rester notre préoccupation essentielle.

Pour les hommes appartenant aux classes postérieures à 1910, il est entendu qu'ils seront plus renvoyés dans les usines, et que pour ceux d'entre eux qui s'y trouvent, il sera procédé progressivement à leur relèvement par l'utilisation des classes les plus anciennes et les plus chargées en famille.

La situation des ouvriers des mines de charbon a été aussi examinée en comparaison avec celle des ouvriers des mines métalliques. Une entente sera cherchée avec le ministre des Travaux publics pour remédier à ces abus d'inconvénients qui ont été signalés dans plusieurs cas, comme résultant de cette double situation.

La délégation a appelé l'attention du sous-secrétaire d'Etat sur le fait que des chefs d'unités retiennent, sans motifs fondés, des

de M. Denys Cochin a pour objet de faire comprendre au roi de Grèce qu'une flotte franco-anglaise a été rassemblée à Mété pour lui faire éventuellement payer cher toute démarche hostile.

Il faut que la Grèce choisisse

Londres, 18 Novembre. Le Daily Chronicle, commentant l'attitude de la Grèce, écrit :

Il est absurde de dire que nous n'avons pas motif de nous plaindre si le roi Constantin abrège le régime constitutionnel ainsi qu'il l'a déjà fait en réalité, et si le produit, grâce à lui, une usurpation de la part de la Couronne au profit de nos ennemis.

Un tel régime ne peut être maintenu sans attendre que la Grèce se soit pourvue de tout ce dont elle a besoin outre-mer et qu'à ce moment elle s'unisse à nos ennemis. Les Alliés n'ont le top motif d'obliger la Grèce à adopter une attitude non neutre, la plaçant d'un côté ou de l'autre.

En Roumanie

Les navires roumains ne peuvent naviguer dans le Danube autrichien Milan, 18 Novembre.

On dément de source autorisée que le gouvernement hongrois ait permis aux navires roumains transportant des céréales de remonter le Danube jusqu'à Budapest. Aux navires roumains, il est toujours défendu, en effet, d'entrer dans les eaux hongroises.

Ce décret signifierait-il une prochaine intervention ? Paris, 18 Novembre.

Un de nos confrères reproduit une dépêche de Bucarest annonçant qu'un décret autorise le ministre de la Guerre à requérir immédiatement tous les objets et matières nécessaires aux usages militaires.

Les fortifications à la frontière bulgare Paris, 18 Novembre.

On lit dans la Gazette de Voss : Des voyageurs arrivés de Roumanie à Sofia déclarent qu'entre Predeal et Sinaia, les autorités roumaines font baisser les rideaux des verges pour empêcher les voyageurs de voir les nouvelles fortifications construites récemment à la frontière bulgare.

De hautes personnalités bulgares à Berlin ont déclaré ne pas comprendre pourquoi les empires du centre et la Bulgarie ont confiance dans la Roumanie.

Le navire-hôpital anglais coulé par une mine

Les péripéties du naufrage Londres, 18 Novembre.

On mande de Douvres au Daily Mail : L'Anglia avait 200 lits à bord. Il fut coulé un peu après midi, alors qu'il revenait de France. Il fut violemment frappé à tribord, s'inclina aussitôt fortement et resta à flot environ une demi-heure.

Le navire fut désastreusement incendié par un obus qui tomba sur le pont. Les hommes de l'équipage furent alors retirés vivants de l'Anglia, y compris le capitaine, deux infirmières et le capitaine.

Les cadavres de quelques soldats qui avaient été blessés ont été débarqués.

Ces péripéties on pouvait voir, du rivage, les deux mâts de l'Anglia, avec le pavillon-hôpital qui flotte toujours.

L'Italie en Guerre

La saisie des navires allemands Rome, 17 Novembre.

L'Agence Nazionale annonce que, grâce à un changement fait hier dans les lois, les navires étrangers réquisitionnés par le gouvernement italien ne seront plus payés. Ceci a pour but de saisir les navires allemands.

Des avions autrichiens bombardent encore Vérone Rome, 18 Novembre.

Ce matin, des avions ennemis ont survolé Vérone. Ils ont lancé quelques bombes qui ont blessé légèrement un enfant, sans causer de dégâts matériels.

Une bombe devant un journal Palerme, 18 Novembre.

Hier soir, une bombe éclata sans causer de dégâts devant les bureaux du Giornale di Sicilia, à Palerme, organe interventionniste, qui fut le promoteur de manifestations, dans ce quartier, et acte stupide d'irritation de quelques nationalistes obstinés.

Le Congrès politique sicilien Rome, 18 Novembre.

Le prochain Congrès politique sicilien, qui se réunira à Palerme, suivra par un discours de M. Scaccia, garde des Sceaux. Il s'annonce comme une manifestation importante. M. Scaccia, président du Conseil, y assistera et fera quelques déclarations et décrets ont donné leur adhésion.

Sur Mer

Un torpilleur allemand viole la neutralité suédoise Copenhague, 18 Novembre.

On lit dans le Skaanske Aftonblad de Malmö :

Au Sud, les divisions bulgares qui ont tourné le col de Babouna ont occupé Pripet et marchent sur Monastir.

Les envahisseurs ne peuvent réparer la voie ferrée

Paris, 18 Novembre. On annonce de Sofia la mise en marche, le soir, du premier train rapide Sofia-Lom-Palanka, en correspondance à cette dernière ville avec le vapeur qui remonte le Danube jusqu'à Orsova.

L'Action des Alliés

Les troupes anglaises parlent pour Monastir Athènes, 18 Novembre.

Les troupes anglaises avec une excellente artillerie ont quitté hier Salonique pour Monastir.

La flotte des alliés concentrée à Salonique Londres, 18 Novembre.

Une puissante escadre de navires anglais, français, italiens et russes est réunie dans le port de Salonique. D'autres unités sont attendues.

L'importance de l'arrivée de nouveaux renforts alliés Paris, 18 Novembre.

Le major Morahit écrit dans le Berliner Tageblatt :

« L'arrivée de nouveaux renforts alliés dans la partie sud de la Bulgarie traiterait une grande importance pour la campagne bulgare. La Bulgarie devrait alors employer en Serbie les réserves qu'elle pensait mettre à la disposition de l'Allemagne pour combattre les Russes. »

La coopération italienne

Par Salonique ou par l'Albanie ? Rome, 18 Novembre.

On croit pouvoir assurer que les milieux militaires italiens sont favorables à la coopération italienne à Salonique, les difficultés d'une expédition en Albanie semblant trop considérables pour le résultat à attendre.

Les milieux politiques, au contraire, voudraient que l'Italie allât rejoindre les troupes serbo-alliées à travers l'Albanie.

Important Conseil des ministres à Rome Milan, 18 Novembre.

Suivant des informations reçues tel, le Conseil des ministres qui s'est tenu mardi à Rome, a eu une grande importance au sujet de la situation internationale et des événements d'Orient.

On croit pouvoir affirmer que les ministres ont fixé, hier, les détails de l'action que l'Italie entreprendra selon des plans depuis longtemps établis, et pourra même donner des précisions à ce sujet, si la divulgation des mesures militaires n'était défendue à juste titre.

L'embarquement du corps expéditionnaire

Londres, 18 Novembre. Dans les milieux les mieux informés, on considère comme imminent l'embarquement de troupes italiennes destinées à intervenir dans les Balkans.

L'importance de ce corps expéditionnaire est proportionnée aux buts que l'Italie se propose et qu'elle est résolue à réaliser.

L'intervention de la Russie

La Russie respectera la neutralité roumaine Rome, 18 Novembre.

Le Secolo se fait l'écho d'une information de l'Indépendance Roumaine, journal gouvernemental, d'après laquelle M. Sazonov a déclaré au ministre de Roumanie à Pétrouade, que le gouvernement russe n'envahira jamais la possibilité, pour l'armée russe, de traverser la plus petite partie du territoire roumain sans le consentement de la Roumanie. Cette déclaration produisit à Bucarest une excellente impression.

L'attitude de la Grèce

Le voyage de M. Denys Cochin La visite au roi et à la reine Athènes, 18 Novembre.

Après sa visite au président du Conseil, M. Denys Cochin, ministre d'Etat français, est allé se faire inscrire au palais royal, puis il est allé déposer sa carte de visite au président du Conseil. A 3 heures de l'après-midi, il s'est rendu chez M. Venizelos, avec lequel il s'est entretenu pendant plus d'une heure. M. Denys Cochin continuera à recevoir pendant son passage de nombreuses multiples de la sympathie la plus vive.

Le ministre français sera reçu jeudi matin, à 10 heures, par le roi et la reine. Le premier séjour de M. Denys Cochin à Athènes sera de courte durée ; il est probable qu'il partira jeudi soir ou vendredi pour Salonique ; mais, dans quelques jours, il sera de retour à Athènes.

La réception que la municipalité d'Athènes prépare en son honneur n'aura lieu qu'après le retour de Salonique de M. Denys Cochin.

A Salonique Athènes, 18 Novembre.

M. Denys Cochin partira probablement jeudi soir pour Salonique où il aura un entretien avec le général Sarraïl au sujet de la situation balkanique et envisagera aussi diverses questions se rattachant aux opérations militaires en Serbie. M. Denys Cochin a fait dans la matinée une visite à M. Skouliotis.

L'opinion de la presse grecque Athènes, 18 Novembre.

Tous les journaux de tous les partis publient des articles enthousiastes à l'occasion de l'arrivée de M. Denys Cochin en Grèce. Le Ned Himeria, organe gouvernemental, dit à ce sujet :

« La réception sincère et enthousiaste que la population de la capitale grecque a faite au ministre philhellène de la noble et chevaleresque France, si aimée en Grèce, répond entièrement aux sentiments de tout philhellénisme de tous les cœurs hellènes. Pendant les quelques jours que M. Denys Cochin passera au milieu de nous, il aura l'occasion d'apprécier encore davantage non seulement combien est grande l'affection du peuple grec pour lui, mais aussi combien profondément enracinés sont dans l'âme grecque l'amour et la reconnaissance de notre pays pour sa grande patrie. »

L'opinion en Allemagne Paris, 18 Novembre.

Le Lokal Anzeiger admet que la mission

guerre il ne faut pas qu'il y ait de création d'emplois nouveaux. Il y a toute une politique nouvelle à faire de cette façon constante.

M. Raoul Péret ne doute pas que la Chambre ne soit de son avis et s'engage dans cette voie, applaudit.

M. Ceccaldi, rapporteur du budget des Colonies, dit que lorsqu'une femme touche indûment l'allocation, on la poursuit et on la fait condamner. On a vu récemment, dans les 300.000 fr. indûment touchés par des fonctionnaires comme indemnités ? Il cite encore plusieurs exemples puisés dans le dossier de l'Afrique occidentale, et demande au ministre des Finances de demander, à son tour, à la Chambre, des sanctions, et de faire rembourser l'argent touché indûment par les fonctionnaires.

M. Ribot dit qu'il ne peut prendre la responsabilité

L'affichage dans les mairies des listes de soldats cités à l'ordre du jour

M. Schrameck, préfet des Bouches-du-Rhône, vient d'adresser la suite suivante à tous les maires du département :

Monsieur le Maire, Je vous prie de bien vouloir faire afficher le texte des citations à l'ordre de l'armée dont les militaires de votre commune seraient l'objet.

Cette publicité s'appliquera à tous ceux morts ou vivants que leur courage ou leur dévouement a rendus dignes d'une citation ; elle devra également comprendre ceux qui ont été décorés de la Légion d'honneur ou de la Médaille militaire à l'occasion de la guerre actuelle et reproduire le libellé du Journal Officiel les concernant.

Aucune dépense ne me paraît devoir, de ce chef, résulter pour votre commune.

Justifié à la fin des hostilités vous vous bornerez à l'affichage d'une copie à l'extérieur de la Mairie et d'une autre dans une salle accessible au public à l'intérieur de l'édifice communal.

Il vous sera loisible, lorsque les hostilités auront pris fin, d'adopter toutes dispositions convenables en vue de conserver le souvenir de ces actes d'héroïsme accomplis par les militaires de vos communes.

Agitez, monsieur le maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le préfet : SCHRAMECK.

Les Soldats de la garnison de Marseille versent 135.000 francs d'or

Dans l'intérêt de la Défense Nationale, M. le général gouverneur de Marseille avait invité les hommes de troupes sous ses ordres à verser au Trésor la monnaie d'or dont ils pouvaient disposer.

Le total des versements s'est élevé pour l'instants à 135.200 francs, dont : le 23^e régiment d'infanterie coloniale a versé 102.520 francs ; le 14^e régiment d'infanterie, 2.240 fr. ; la 1^{re} compagnie S. M., 31.928 fr. ; la 15^e section de C. O. A., 4.310 fr. ; la 15^e section d'infirmeries, 4.200 fr. ; la 15^e section de secrétaires E. M. et P., 1.510 fr. ; le 1^{er} hussards, 1.000 francs ; les compagnies de sapeurs d'Afrique, 370 fr. ; les isolés coloniaux, 2.115 fr. ; les compagnies territoriales de la Place, 1.800 fr. ; l'artillerie, 8.645 fr. Total : 135.208 fr.

Le général a félicité les troupes de ces premiers résultats.

Un Tramway en feu Place du Change

La nuit dernière, à 11 heures 20, le feu se déclara tout à coup sur un tramway de la ligne Marseille-Aix sur la place du Change, provoquant la plus vive émotion parmi les passants et promeneurs. Une gerbe de flammes avait soudain jailli de la motrice numéro 8. Des soldats devaient vaillamment essayé de maîtriser aussitôt le sinistre. Les portes du tramway étaient fermées et cadenassées. D'autre part, on nous a affirmé que le feu avait été communiqué à un peu près désoit, malgré les prompts secours apportés par M. Massa, cantonnier, d'abord,

Marseille et la Guerre Morts au champ d'honneur

Au nombre de nos concitoyens glorieusement tombés pour la défense de la Patrie nous avons aujourd'hui à citer les noms :

De M. Marius Caroz, vérificateur des douanes, membre de la Commission des Comités et Employés, le capitaine au 12^e d'infanterie, tué à l'ennemi ;

De M. Maurice Ulpot, soldat au 37^e d'infanterie, tué à l'ennemi le 23 septembre 1915 ;

De M. Antoine Guistard, soldat au 41^e d'infanterie, tué à l'ennemi le 26 septembre 1915 à l'âge de 20 ans ;

De M. J.-B. Ravaldi, soldat au 4^e colonial, tué à l'ennemi le 25 septembre 1915 à l'âge de 22 ans ;

De M. Pierre Pouff, caporal au 6^e colonial, tué à l'ennemi le 25 septembre 1915, à l'âge de 20 ans ;

De M. Edmond Aillaud, grièvement blessé à l'ennemi, fait prisonnier, et décédé en Bavière le 20 septembre 1915 ;

De M. François Brun, d'Aries, soldat au 6^e d'infanterie, tué à l'ennemi le 19 octobre 1915 ;

De M. Charles Moustier, d'Abagne, soldat au 4^e colonial, tué à l'ennemi le 27 septembre 1915 à l'âge de 29 ans ;

De M. Joseph Jourdan, de La Clotat, du 18^e territorial, tué à l'ennemi par les gaz asphyxiants le 20 octobre 1915 ;

Le Petit Provençal partage l'affliction des familles si cruellement éprouvées et les prie d'agréer ses bien vives condoléances.

Le Comité public de la Défense nationale et le Crédit à la population

Nous avons déjà signalé la mise en circulation des coupures de toutes valeurs destinées au paiement des achats effectués par la population et la mise à la disposition des bénéficiaires, à crédit, sous toutes les garanties d'usage. La création de ces petites coupures qui seront acceptées dans le commerce, apportera un immense soulagement à la population qui souffre de la cherté de la vie et des circonstances cruelles de l'état de guerre.

Le Comité Public de la Défense Nationale, dont le siège est 2, place de la Bourse, fait un pressant appel au commerce et à toutes les corporations professionnelles pour les inviter à donner leur nombre de coupures et délivrées jusqu'à la date du 31 octobre, sont invités à se présenter au plus tôt, en raison de l'émission prochaine de l'emprunt national, dans les bureaux de la Trésorerie Générale, 53, rue Mongrand, pour le retrait de leurs titres.

Le paiement des allocations

Le paiement des allocations de la période de 23 jours, du 22 octobre au 18 novembre, aura lieu le samedi 20 novembre, de 9 heures à 16 heures, dans les perceptions de la ville conformément aux indications ci-après :

La perception de la rue de la République, 8, paiera du numéro 501 à 1.000 du 1^{er} canton.

LA POLICE DE LA CHASSE Un arrêté préfectoral sur la destruction des lapins

On sait quel danger pour l'agriculture présente la surabondance, par suite de la non-ouverture de la chasse, d'un gibier aussi prolifique. Notre assemblée départementale s'en préoccupa, même au cours de sa dernière session. Aussi, M. le préfet des Bouches-du-Rhône vient-il de prendre un arrêté réglementant la destruction des lapins. En voici les articles essentiels :

ARTICLE PREMIER. — L'emploi de bourses et filets et de chiens est autorisé dans le département pour la destruction des lapins, sur simple déclaration effectuée au Maire de leur commune par les propriétaires, possesseurs ou fermiers.

ART. 2. — Des battues au fusil avec chiens pourront être organisées, lorsqu'il aura été justifié que l'usage des moyens visés à l'article précédent est insuffisant pour assurer la protection des récoltes. Les battues au fusil avec chiens devront être demandées à nos adresses sur timbre à 0 fr. 60, contenant l'indication des personnes qui devront y prendre part, avec indication de la situation militaire de chacune d'elles. Elles auront lieu à date fixe, dans un périmètre déterminé dans le secteur déterminé à l'avance, sous la surveillance effective de la gendarmerie, des gardes forestiers et des gardes champêtres.

ART. 3. — Les lapins régulièrement abattus pourront être transportés au domicile des personnes autorisées par le Maire de la commune, à condition qu'ils soient accompagnés d'un certificat du Maire constatant qu'ils ont été capturés sur le territoire de la commune dans les conditions prévues au présent arrêté. Des autorisations spéciales pourront être données pour envoi des lapins aux hôpitaux de blessés.

ART. 4. — A l'issue de chaque battue, le nombre des lapins abattus devra être constaté par le Maire des communes sur le territoire desquelles la battue aura été faite, et les titulaires d'autorisation devront produire au Maire un rapport de battue visé par ce magistrat, indiquant le nombre de lapins détruits.

ART. 5. — Le portage et la vente des lapins demeurent interdits.

ART. 6. — L'usage des pièges, tacs et collets, pour la destruction des lapins, est rigoureusement interdit.

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux dispositions des articles 471, 3^e et 475 du Code pénal, et à celles de l'article 471 du Code pénal.

« Pomme d'Api » aux Variétés-Casino

Ce soir vendredi, sera donnée, aux Variétés-Casino-Cinéma, la première de « Pomme d'Api », la ravissante opérette d'Offenbach, dotée d'une interprétation de premier ordre, avec Mme de Pompadour et M. de Pompadour, les excellents artistes de l'Opéra-Comique, et M. Durand, le réputé premier comique de la Renaissance, pour leurs quatre derniers jours de représentations à Marseille.

« Pomme d'Api », passera un programme cinématographique, aussi remarquable que copieux, dans lequel on applaudira particulièrement « Le Réprouvé », drame émouvant. Les représentations de grand gala, sont données avec le concours de l'excellent orchestre, composé de 25 musiciens, que dirige, avec son habileté coutumière, le réputé chef, M. Tournon.

La somme de 2 francs par mois. Le sacrifice est en tout cas bien léger à côté de celui qu'on s'impose sur la ligne de feu. Partout, on se dévoue avec un admirable entrain.

Camarades, venons pour secourir nos chers frères et prisonniers, pensons à ceux qui souffrent.

Au Livre d'Or de la police, nous avons à inscrire les noms glorieux des camarades « Servet » et « Aragon Paul », gardiens de la paix, tués à l'ennemi.

Nous saluons ces héros et nous adressons à leurs familles, nos condoléances émues.

Chronique Locale

Nous avons reçu de M. Martin, à Malmort, un somme de 30 francs pour les Ophélie de la Guerre ; de M. Morelli, Marseille, 1 franc, pour les Blessés de la Guerre.

Conseil de Guerre. — Dans sa séance d'hier, le Conseil de Guerre de la 15^e région, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel Kerella, a rendu les jugements suivants :

T... soldat au 2^e d'infanterie, absent illégal et retenu 6 ans de travaux publics ; G... codivionnaire à Toulon, condamné au préjudice de la Compagnie P.-L.-M. ; M... soldat au 2^e d'infanterie, le premier, 2 ans de prison ; le deuxième, 6 mois de prison.

A... soldat au 2^e d'infanterie de montagne, abandonné 2 ans de prison ; P... soldat au 11^e territorial, abandonné de poste 3 ans de travaux publics ; P... de la section de répression de Saint-Florent, 3 ans de travaux publics ; Lombard, inculpé civil, insulte à l'armée, 4 ans de prison.

Défenseurs : M^{rs} Bertrandon et Isnard, avocats du barreau de Marseille.

Accident mortel à bord. — Avant-hier, un peu après 6 heures du soir, le menuisier Démétrios Zaccalupo, 63 ans, demeurant rue Montfaucon, 33, a fait une chute à bord du bateau, alors qu'il travaillait à bord du vapeur Général-Lyautey, ancré au quai des Forges. L'infortuné fut aussitôt secouru. Il portait de graves blessures sur tout le corps, et il rendait le dernier soupir pendant qu'on le transportait dans une clinique, où l'on ne put que constater le décès. Le corps a été ensuite transporté au domicile de la famille.

Les obligations de la Défense Nationale. Les souscripteurs et les déposants pour les obligations de la Défense Nationale, porteurs de reconnaissances de dépôt et délivrées jusqu'à la date du 31 octobre, sont invités à se présenter au plus tôt, en raison de l'émission prochaine de l'emprunt national, dans les bureaux de la Trésorerie Générale, 53, rue Mongrand, pour le retrait de leurs titres.

Asphyxié durant son repos. — Hier matin, vers 8 heures, les voisins de M^{lle} Elisa Guiguer, âgée de 71 ans, demeurant traverse de la République, 4, à Saint-Barnabé, inquiétés de ne pas la voir, contrairement à ses habitudes, frappèrent à sa porte. Ne recevant aucune réponse, ils avisèrent la police, d'autant plus rapidement qu'une femme était allée à travers les interstices. La pauvre femme fut trouvée morte, sur son lit, dont les draps étendus à peu près consumés. La veillée, pour se chauffer, M^{lle} Guiguer avait mis un fer chaud à ses pieds. Ce fer avait dû mettre le feu aux draps. On devine le reste. Après les constatations médico-légales, le corps a été laissé au domicile de la défunte, la famille se chargeant des obsèques.

On a arrêté. — Le service de la Sûreté a opéré, hier les arrestations suivantes : Gastald Joseph, 59 ans, demeurant rue des Orques, 8, et Caril Gabriel, 39 ans, rue Kléber, 89, qui avaient contrevenu à un arrêté de M. le Procureur Général, en vertu duquel M. Garcia Calisto, 30 ans, rue Clary, 1, et Porto José, 23 ans, rue de la Mure, 7, pour vol et complicité.

Nous avons relaté dans un de nos derniers numéros l'arrestation, à la rue Thubaneau, de nos nomades Pierre Gilli, Edmond Nebout, Henri Bachet et sa maîtresse, Marie Rodié. Après enquête, l'autorité judiciaire les a remis en liberté, à l'exception de Pierre Gilli, à l'encontre duquel des poursuites seront ordonnées.

Autour de Marseille

AIX. — Assistance aux tuberculeux militaires. — M. le ministre de l'Intérieur fait connaître que les propositions des stations sanitaires pour hospitalisation temporaire des militaires atteints par tuberculose ouverte, ayant commencé à fonctionner, et nous demandons à ceux qui hésiteraient encore de se décider au sacrifice en versant

dans leurs foyers. Des maintenan, les intéressés pourront lui adresser directement ou par l'intermédiaire de M. le Préfet, leur demande d'admission. Les admissions seront prononcées au fur et à mesure de l'ouverture de stations sanitaires et sur le vu de renseignements médicaux qu'il procurent.

Pour nos malades et blessés militaires. — Relevé des dons remis à l'administration des Hospices pour les malades et blessés militaires : Ligue nationale des Français (quittes faites dans les églises), 100 fr. ; M. le gouverneur général d'Algérie, 50 fr. ; MM. les employés de la traction électrique, 100 fr. ; M. le maire de Nice, 65 fr. 50 ; Mme Chaffol, fromage ; M. Bechar, 100 fr. de bonbons ; Mme Laurin, de Venet, 100 fr. ; M. les frères de Venet, 100 fr. ; M. Schropfer, broches ; Croix-Rouge d'Aix, linde et bandes à pansement ; anonyme, couvertures et 2 draps ; M. Bernard, biscuits, etc.

Disparition. — Le nommé Rébuffat César, âgé de 45 ans, malade et marchant difficilement, a disparu le dimanche de son domicile. Vêtu de son habit ordinaire ; grand, vêtu d'un costume bleu marine, d'un pardessus gris, coiffé d'un chapeau noir gris, chaussé de souliers noirs, sans renseignements à M. le Préfet, sur lequel on a été informé de sa disparition.

Tribunal correctionnel. — Au cours de sa dernière audience, le Tribunal correctionnel de notre ville a prononcé les condamnations suivantes : 1^{er} condamné, 29 ans de prison, pour faux ; Galliano Nicol, vagabondage, 9 jours ; Maugis E. H. L., vol, 48 heures ; Landrigo Bartolomeo, coups, 3 mois ; 2^e condamné, 10 jours, 2 mois ; 3^e condamné, 10 jours, 2 mois.

AUBAGNE. — Mort au champ d'honneur. — Nous apprenons avec peine la mort au champ d'honneur de notre concitoyen Monsieur Monstier Roger, soldat au 4^e colonial, tué le 27 septembre 1915, à l'âge de 29 ans, dans les tranchées de la ligne de front, en cette douloureuse circonstance, nos sincères condoléances.

Emprunt Français 5 1/2 1915 ON SOUSCRIT DES MAINTENANT sans frais ni commission

A LA Banque Nationale de Crédit 59, rue Saint-Ferréol, Marseille

ON PEUT SOUSCRIRE PAR CORRESPONDANCE

La BANQUE NATIONALE DE CREDIT accorde des facilités aux souscripteurs qui s'adresseront à elle. Taux d'émission : 38 fr. Revenu net d'impôt

Consolato Generale d'Italia in Marsiglia LEVA 1896

Sono chiamati alle armi i militari di 1 e 2 e categoria della classe 1896 e dei rivestiti fatti abili della classe 1892, 93, 94.

L'ultimo termine per la presentazione ai distretti dei ruoli è fissato davanti a noi. Hanno passato la visita al Consolato il 31 dicembre 1915.

On rappelle aux sujets italiens rappelés sous les drapeaux, demeurant hors de Marseille, dans les départements des Bouches-du-Rhône, Gard, Vaucluse, Lozère et Basses-Alpes, qu'ils peuvent s'adresser par lettre au Consolato d'Italia in Marsiglia, pour leur feuille de route, ils doivent joindre à leur demande leur feuille de congé militaire.

Une série de vols à l'esbrouffe

C'est aux environs de la gare qu'ils se sont tous produits

Allons-nous revenir au beau temps des agressions de femmes d'il y a quelques années, alors que de jeunes apaches terrorisaient nos rues ? Nous devons, pour nous signaler les trois vols à l'esbrouffe ci-après, qui ont été commis, mercredi soir, aux environs de la gare Saint-Charles :

Vers 7 heures 20 du soir, Mlle Claire Paulon, âgée de 25 ans, caissière, demeurant rue Fortuné-Jourdan, 3, regardait son domicile, boulevard Saint-Charles, elle fut assaillie par un jeune malfaiteur qui lui arracha son sac à main et disparut. Mlle Paulon cria : Au voleur ! Deux soldats, MM. Beuze François et Chénère Paul, de la 1^{re} section des commis et ouvriers, se jetèrent à la poursuite du malfaiteur qui réussit à arrêter rue Farjon. C'est un nommé Dessertine Henri, 17 ans, sans domicile connu, que M. Besombes, commissaire de police, a fait arrêter.

Dans la nuit, vers 11 heures et demie, Mme veuve Jeanne Brun, âgée de 60 ans, couturière, domiciliée rue Mazargan, 27, revenant d'un visite, rentra chez elle par la rue Villeneuve, quand, à l'angle de la rue Jeanne, trois individus l'arrêtaient, lui enlevèrent son sac à main, et s'enfuyèrent. Le malfaiteur fut poursuivi par deux agents et divers objets. Les trois agresseurs n'ont pu être retrouvés.

La même nuit, vers 1 heure du matin, rue Pierre-Hellot, à l'angle du boulevard National, Mme Marie Thomas, âgée de 40 ans, gérante de l'hôtel Terminus, et demeurant boulevard de la Madeleine, 55, alors qu'elle regardait son domicile, fut assaillie par un malfaiteur qui lui arracha son sac à main et disparut. Mme Thomas, en proie à un frayeur compréhensible, rentra chez elle. Ce n'est que le lendemain qu'elle put se rendre au commissariat de police pour déposer une plainte et donner le signalement de son agresseur.

Il est à souhaiter que la police mette bientôt un terme à ces agressions et qu'elle en arrête les auteurs. — E. L.

LES SPORTS

BOXE UNE GRANDE REUNION Organisée dimanche 31, au Casino de la Plage par le « Boxing Club Marseillais »

La Journée de dimanche prochain doit régler la question du championnat qui divise le « Noble Art ». Les deux est le meilleur est-ce Blanchi ou Salvatori, est-ce Gaudou ou Macero, ou Salsotti et Macroti, nous nous nous knock-out, le premier Blanchi, le deuxième Gaudou, ont mis eux-mêmes au pied les rivaux en attendant aux points leur adversaire respectif. C'est donc la belle seule qui peut décider.

C'est, on le voit, une rencontre sensationnelle que le « Boxing Club Marseillais » convie tous les amateurs du Noble Art.

C'est, on le voit, une rencontre sensationnelle que le « Boxing Club Marseillais » convie tous les amateurs du Noble Art.

Bulletin Financier

Paris, 18 Novembre. — C'est de l'emprunt national que nous parlons, dont on s'occupe presque exclusivement, c'est dire qu'on fait on a encore peut-être aujourd'hui moins travaillé qu'en ces jours de nos précédentes. C'est une situation qui durera encore, vraisemblablement, tout au moins jusqu'à la date de clôture de la souscription de l'emprunt. Notre 3^e perpétuelle est encore légèrement alourdi. Il n'y a pas à se le dissimuler, certains porteurs vendent une partie des titres qu'ils possèdent pour pouvoir, avec le restant, prendre part à la souscription qui va être ouverte le 25 du courant. Il est à peine besoin d'ajouter que leurs ventes sont très facilement absorbées. Rente à 1/2 % Amortissable, soutenu. Sociétés de crédit calmes. Tout comme nos grands Chemins de fer. Rente Extérieure Espagnole et Chemie espagnole discutés. Par contre, Rio-Tinto très ferme, en raison de la hausse de quatre cents. Sur le marché en banque, la Debers ordinaire est faible ; Mines d'or sud-africaines haussantes ; valeurs industrielles sont assez délaissées, mais mines cuprifères bien tenues.

Les Dernières Dépêches de la Guerre

COMMUNIQUE OFFICIEL

Paris, 18 Novembre. Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

Notre artillerie a effectué sur les organisations ennemies, au sud de la Somme, dans le secteur d'Andéchy, de l'Echelle Saint-Aurin et du Cessier, un bombardement visiblement très efficace. Un poste allemand a été entièrement bouleversé et les batteries adverses ont été réduites au silence.

A l'est de l'Argonne, le travail de nos mineurs a encore donné de très bons résultats dans la région de Vauquois et du bois de Malancourt ; un ouvrage ennemi a été détruit par une de nos mines. Un camouflet a bouleversé des travaux sous-terrains dans lesquels les Allemands étaient en plein travail.

ARMÉE D'ORIENT

Aucun événement important sur la Cerna, ni sur le Vardar pour la journée du 17 novembre. Vers Kosturino, au nord de Rabrovo, les Bulgares ont attaqué le 16 et le 17. Toutes nos positions ont été maintenues.

Rome, 18 Novembre. Le roi d'Italie vient de nommer M. Gustavo Rivet, sénateur, président de la Ligue Nationale, commandeur des Saints Maurice et Lazare et M. Raqueni, secrétaire général, commandeur de la Couronne d'Italie.

Dans les Flandres

Le Havre, 18 Novembre. Le Bureau de la Presse fait le communiqué officiel suivant :

Canonade intermittente devant notre front. Nos batteries ont dispersé des travailleurs ennemis vers le pont de Vun, la ferme Groot-Hehme, Terwaette et la Maison du Passer.

Sur le Front russe

Pétrograde, 18 Novembre. Le grand-état major russe fait le communiqué officiel suivant :

FRONT OCCIDENTAL. — Sur l'ensemble du front aucun changement général. Dans la région de la Chaussée-Mitau, au sud-ouest d'Olat, dans la nuit du 17 novembre, les Allemands ont passé à l'offensive, mais ils ont été repoussés par le feu de notre artillerie et de nos mitrailleuses.

FRONT OCCIDENTAL. — Sur l'ensemble du front aucun changement général. Dans la région de la Chaussée-Mitau, au sud-ouest d'Olat, dans la nuit du 17 novembre, les Allemands ont passé à l'offensive, mais ils ont été repoussés par le feu de notre artillerie et de nos mitrailleuses.

FRONT OCCIDENTAL. — Sur l'ensemble du front aucun changement général. Dans la région de la Chaussée-Mitau, au sud-ouest d'Olat, dans la nuit du 17 novembre, les Allemands ont passé à l'offensive, mais ils ont été repoussés par le feu de notre artillerie et de nos mitrailleuses.

FRONT OCCIDENTAL. — Sur l'ensemble du front aucun changement général. Dans la région de la Chaussée-Mitau, au sud-ouest d'Olat, dans la nuit du 17 novembre, les Allemands ont passé à l'offensive, mais ils ont été repoussés par le feu de notre artillerie et de nos mitrailleuses.

FRONT OCCIDENTAL. — Sur l'ensemble du front aucun changement général. Dans la région de la Chaussée-Mitau, au sud-ouest d'Olat, dans la nuit du 17 novembre, les Allemands ont passé à l'offensive, mais ils ont été repoussés par le feu de notre artillerie et de nos mitrailleuses.

FRONT OCCIDENTAL. — Sur l'ensemble du front aucun changement général. Dans la région de la Chaussée-Mitau, au sud-ouest d'Olat, dans la nuit du 17 novembre, les Allemands ont passé à l'offensive, mais ils ont été repoussés par le feu de notre artillerie et de nos mitrailleuses.

FRONT OCCIDENTAL. — Sur l'ensemble du front aucun changement général. Dans la région de la Chaussée-Mitau, au sud-ouest d'Olat, dans la nuit du 17 novembre, les Allemands ont passé à l'offensive, mais ils ont été repoussés par le feu de notre artillerie et de nos mitrailleuses.

FRONT OCCIDENTAL. — Sur l'ensemble du front aucun changement général. Dans la région de la Chaussée-Mitau, au sud-ouest d'Olat, dans la nuit du 17 novembre, les Allemands ont passé à l'offensive, mais ils ont été repoussés par le feu de notre artillerie et de nos mitrailleuses.

FRONT OCCIDENTAL. — Sur l'ensemble du front aucun changement général. Dans la région de la Chaussée-Mitau, au sud-ouest d'Olat, dans la nuit du 17 novembre, les Allemands ont passé à l'offensive, mais ils ont été repoussés par le feu de notre artillerie et de nos mitrailleuses.

FRONT OCCIDENTAL. — Sur l'ensemble du front aucun changement général. Dans la région de la Chaussée-Mitau, au sud-ouest d'Olat, dans la nuit du 17 novembre, les Allemands ont passé à l'offensive, mais ils ont été repoussés par le feu de notre artillerie et de nos mitrailleuses.

FRONT OCCIDENTAL. — Sur l'ensemble du front aucun changement général. Dans la région de la Chaussée-Mitau, au sud-ouest d'Olat, dans la nuit du 17 novembre, les Allemands ont passé à l'offensive, mais ils ont été repoussés par le feu de notre artillerie et de nos mitrailleuses.

FRONT OCCIDENTAL. — Sur l'ensemble du front aucun changement général. Dans la région de la Chaussée-Mitau, au sud-ouest d'Olat, dans la nuit du 17 novembre, les Allemands ont passé à l'offensive, mais ils ont été repoussés par le feu de notre artillerie et de nos mitrailleuses.

FRONT OCCIDENTAL. — Sur l'ensemble du front aucun changement général. Dans la région de la Chaussée-Mitau, au sud-ouest d'Olat, dans la nuit du 17 novembre, les Allemands ont passé à l'offensive, mais ils ont été repoussés par le feu de notre artillerie et de nos mitrailleuses.

FRONT OCCIDENTAL. — Sur l'ensemble du front aucun changement général. Dans la région de la Chaussée-Mitau, au sud-ouest d'Olat, dans la nuit du 17 novembre, les Allemands ont passé à l'offensive, mais ils ont été repoussés par le feu de notre artillerie et de nos mitrailleuses.

FRONT OCCIDENTAL. — Sur l'ensemble du front aucun changement général. Dans la région de la Chaussée-Mitau, au sud-ouest d'Olat, dans la nuit du 17 novembre, les Allemands ont passé à l'offensive, mais ils ont été repoussés par le feu de notre artillerie et de nos mitrailleuses.

FRONT OCCIDENTAL. — Sur l'ensemble du front aucun changement général. Dans la région de la Chaussée-Mitau, au sud-ouest d'Olat, dans la nuit du 17 novembre, les Allemands ont passé à l'offensive, mais ils ont été repoussés par le feu de notre artillerie et de nos mitrailleuses.

FRONT OCCIDENTAL. — Sur l'ensemble du front aucun changement général. Dans la région de la Chaussée-Mitau, au sud-ouest d'Olat, dans la nuit du 17 novembre, les Allemands ont passé à l'offensive, mais ils ont été repoussés par le feu de notre artillerie et de nos mitrailleuses.

Sur le Front Monténégrin

Paris, 18 Novembre. Le consulat général de Monténégro nous fait parvenir le communiqué suivant, reçu le 18 novembre :

Le 16 novembre, notre armée du Sandjak, attaquée par des forces supérieures, a dû se replier sur ses positions principales du fleuve Drina.

Une terrible tempête de neige a rendu partout les opérations très difficiles. Vifs combats d'artillerie sur tous les fronts.

Après 15 mois de guerre

L'Allemagne avait 13 millions de soldats il ne lui en reste plus que 4.400.000

Paris, 18 Novembre. Le Télégraph, d'Amsterdam, annonce qu'il a obtenu les renseignements particuliers reçus d'Allemagne, les pertes des armées allemandes ont été, au cours de ces quinze premiers mois de guerre, excessivement grandes.

Lors de la déclaration de guerre, l'Allemagne possédait 13.000.000 hommes aptes au service militaire, âgés de 19 à 45 ans. Si on déduit de ce chiffre les six millions d'hommes perdus, il en résulte que l'Allemagne dispose encore de 7.000.000 hommes pour son armée et pour sa flotte, pour l'occupation de la Belgique et la Serbie en Allemagne.

Pour les communications de derrière sur les fronts occidental et oriental, il faut 750.000 hommes, et la garnison allemande en Belgique et en Serbie pas moins de six millions d'hommes. Le nombre d'hommes disponibles avec la guerre est donc réduit à 6.000.000.

Naturellement, tous ces hommes ne peuvent pas être envoyés sur le front. Les différents branches d'industrie ne peuvent être abandonnées à des femmes et à des enfants. On n'ose songer seulement aux usines Krupp ; combien de milliers d'hommes ne travaillent pas dans cette usine ? Les chemins de fer, une quantité d'industries, les postes, le commerce, etc. exigent leur nombre nécessaire d'hommes.

On peut estimer que le nombre d'hommes exigé par ces différents services s'élève à 1.700.000 hommes. Il reste donc pour l'armée et la flotte 4.400.000 hommes.

Il est vrai qu'un certain nombre de blessés retournent sur le front, et que les jeunes classes sont excitées pour la guerre, mais ceci n'empêche pas qu'un nombre considérable d'hommes en Allemagne à la défile sera la

Emprunt Français 5 %

LE CRÉDIT LYONNAIS

reçoit les souscriptions sans frais

Pour faciliter sa clientèle, le CRÉDIT LYONNAIS a décidé d'ouvrir, pendant la durée de l'émission et pour y recevoir uniquement les souscriptions, ses bureaux de quartier :

Agence A, allées de Meilhan, 74 ;
Agence B, place Sadi-Carnot, 4.
Les locaux de ses agences B, rue Paradis, 89, et D, boulevard Baille (Castellane) ayant été mis à la disposition de l'Œuvre si intéressante du « Comité de Secours au Soldat et à l'Assistance au Prisonnier de Guerre », la clientèle de ces bureaux de quartier est priée de s'adresser au siège principal : rue Saint-Ferréol et rue de Rome.



THÉÂTRES, CONCERTS, CINÉMAS

OPERA MUNICIPAL. — Ce soir et demain, relecture, dimanche, en matinée, dernière représentation de *Sigurd*, avec l'excellente distribution composée de MM. Cazanove, premier ténor; Lestellé et Ferran, tous trois de l'Opéra de Paris; Mlle Arisès, de la Gaîté Lyrique; Mardi prochain, première reprise de *Faust*, de Gounod, avec Mlle Hélière, chanteuse de l'Opéra-Comique; le ténor Sullivan et M. Marcel Boudouresque.

GYMNASSE. — Relâche. Samedi, dimanche et lundi, Femmes de France.

CHATELAIN-THÉÂTRE. — Ce soir, relâche. Demain soir, *Le Sonneur de Saint-Paul*.

PALAIS-DE-CRISTAL. — Ce soir, cinquantième et dernière série du formidable film *Le Troisième Cœur*, de ALCAZAR LEON. Ce soir, la Revue Mayol, avec deux nouvelles scènes : *Les deux bat-*

lons, le Tipperary, chanté en anglais et dansé par Mlle Alice de Tendeur.

VARIÉTÉS-CASINO. — Matinée et soirée, *Pomme d'Api*, d'Offenbach, avec un nouveau et sensationnel programme cinématographique.

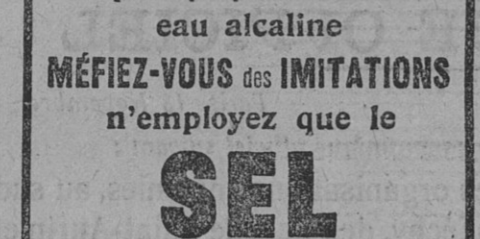
ARTISTIC-CINEMA. — Programme entièrement renouvelé. Tous les jours, matinée et soirée. Entrée permanente.

Arthritiques

pour préparer votre eau alcaline

MÉFIEZ-VOUS des IMITATIONS

n'employez que le



SEL

SEL NATUREL

le paquet O F 10 pour 1 litre

1 franc la boîte de 12 paquets

EXIGEZ le rond bleu VICHY MARGUO de garantie ETAT

le paquet O F 10 pour 1 litre

1 franc la boîte de 12 paquets

EXIGEZ le rond bleu VICHY MARGUO de garantie ETAT

LE FLAMMOGENE

Quête révérisive française.

La boîte 4 fr. 50

C'EST LA VICTOIRE

sur la Toux et les Douleurs.

Pharmacie GIRAUD, droguiste : Pharmacies : Guignard, Bel, Anastazy, Tranchier.

Dépôts : Giraud, droguiste : Pharmacies : Guignard, Bel, Anastazy, Tranchier.

Total : 19 naissances, dont 8 fillettes.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES du 10 Novembre. — Bernard Eléonore, traverse de la Pomme, 64. — Garguilo Antoine, rue Sainte-Catherine, 46. — Clavel Jean, Grand-Chemin d'Aix, 41. — Corrales Joséphine, impasse Gualba, 1. — Ozendo Josephine, rue Saint-Régis, 11. — André Albert, traverse Gantès, 18. — Gras Henri, chemin de Sainte-Marthe, 11. — Gaspar Marc, Montreuil. — Papy Albert, rue Forest, 30. — Bessiron Joseph, à Grenoble (109). — Torredès Henri, Bonneville.

DECES du 10 Novembre. — Peyre Gaston, 7 ans, rue du Génie, 70. — Pages Pierre, 3 ans, rue Fontaine-Saint-Lazare, 4. — Gaggaro Isidore, 11 ans, rue Saumier, 49. — Raymond Auguste, 8 ans, rue Hondet, 4. — Magnin Louis, 30 ans, rue de la

Gde Pharmacie Commerciale ISPA

Pharmacie la plus ancienne du quartier, 35 ans d'existence. — Maison de confiance ne trompant pas le public en substituant au remède demandé une imitation sans effet et parfois dangereuse. La qualité, la fraîcheur et la scrupuleuse exécution des ordonnances la désignent au premier rang des maisons sérieuses vendant le MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT MARSEILLE.

Chemin de Toulon, 1
Boulevard Baille, 4,
en face la rue d'Italie,
près le cours Lieutaud

Le Litre..... 3 fr. Huile Foie de Morue blonde garantie pure
Le demi-Litre.. 1.60

ASTHME

Le Poudre et les Cigarettes de l'abbé Leroy arrêtent instantanément les crises les plus violentes.

Le Poudre et les Cigarettes de l'abbé Leroy arrêtent instantanément les crises les plus violentes.

Le Poudre et les Cigarettes de l'abbé Leroy arrêtent instantanément les crises les plus violentes.

2° AVIS

Le salon de coiffure de M. Deras, 35, rue Cannobière, est ouvert de 10 heures à 10 heures, tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés. Les dix jours chez M. Deras, coiffeur, 93, r. de Rome.

Inouï et merveilleux

Tous nos COMPLETS sur mesure avec essayage et dévants inéssables.

PRIX UNIQUE 45 fr.

A l'Inouï Tailleur (Rue Colbert, 46, MARSEILLE) (Bd de la Madeleine, 37 AVIGNON, TOULON, CETTE, BEZIERS) MONTPELLIER, SAINT-ETIENNE, GRENoble

COMMISSAIRES-PRÉSEURS DE MARSEILLE

Déclaré Samedi, à 3 heures

VENTE JUDICIAIRE

de biens séquestrés allemands

Pierres de ferro-cérium pour briquets automatiques en vrac, en sachets de 12 pierres rondes et carrées, en barriques de boîtes de 100 et de 200 boîtes.

Mme YRAM donne bons conseils, 32 ans succès, r. sérieuses et d'Aubagne, 25, au 1er.

ECOULEMENTS CAPSULES S'-AMARIN

AVIS

Le Mardi, vingt-trois Décembre 1915, à 9 heures et demie du matin, à l'Arsenal maritime, il sera procédé à la vente :

1° Par soumissions cachetées de matériaux divers réformés, provenant de la Direction des Constructions Navales.

Pour le détail et les conditions de la vente, consulter les affiches ; pour tous autres renseignements, s'adresser soit à M. le directeur des Constructions Navales à Sid-Abdallah, soit à M. le receveur général des Finances à Tunis.

ESCARBILLES. — A enlever, usage, prix 100 fr., valeur réelle 570 fr., de 6 à 7 h. soir, Sevna, 18, rue du Musée, Presse.

BONS charpentiers, munis de bons certificats, s'adresser à M. Jean Goutte, 9, rue de Turenne.

RETRAITÉ

est demandé pour garder campagne le Var ou le p. faire élevage, jardinage et chauffage. Y. Giraud, 9, r. de la Joliette.

SCARIBILLES

à enlever, usage, prix 100 fr., valeur réelle 570 fr., de 6 à 7 h. soir, Sevna, 18, rue du Musée, Presse.

AVIS aux Fournisseurs militaires

Grand assortiment de draps et toile coton à vendre. S'adresser Comptoir Universel, rue Tapis-Vert, 48, Marseille.

Mme V. ANDREA, suiteur, 12, rue Châteaureaud, 1er étage.

VIGNES sup. racinées et 70. Caves, 10, bd Rabatou, Marseille.

Appartements Meublés CHAMBRES & CUISINES 46, rue Fontia, 46

DAME sérieuse désire grandir un enfant, une personne âgée ou à surveiller. Ecrire à M. Frim, épicière, rue Puvis-de-Chavanne, 12.

Le Gérant : Victor HEYRÉS Imp-Stér. du Petit Provençal rue de la Darse, 75.

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

Le Dernier des Troubadours

PREMIERE PARTIE

— Ont, Rodolphe, il y a un instant, j'étais heureuse d'entendre tous vos serments... heureuse de me savoir aimée... fière d'être préférée à la gloire, au bonheur, peut-être, qui vous attend ailleurs... Mais cette tendresse ne m'est pas due ; elle est contractée aux vœux de votre père, du mien et de... quelque autre personne, sans doute... — Oh ! je vous en prie, mon amie, si... — Laissez-moi finir, poursuivait la jeune fille en mettant sa jolie main sur les lèvres de Rodolphe pour l'arrêter ; il ne nous appartient ni à vous, ni à moi, de décider s'il nous est permis de nous abandonner au sentiment qui nous entraîne l'un vers l'autre... — Et maintenant ? — J'ai donc dû fuir tout à l'heure un lieu où nous n'avions personne pour nous protéger contre nous-mêmes... — D'ailleurs, ce n'est point pour cela que je me suis exposée au courroux de mon père... — Je venais pour votre délivrance, et vous m'avez fait tout oublier... — Oh ! ne m'interrompez pas, je vous en supplie ! — Je sais que vous préféreriez rester ici... je sais tout ce que vous pourriez me dire...

« Eh ! mon Dieu ! si vous eussiez dû rester dans ce château longtemps encore, je le sens, je n'aurais pas eu la force de vous procurer les moyens de fuir !... — J'aimais tant à vous savoir près de moi et loin de... — Oh ! pardonnez-moi !... Mais demain... — Rodolphe, demain on doit vous entraîner loin de ces lieux ; demain on veut vous enfermer dans un château plus fort, plus inattaquable que celui-ci, à Montignac, entendez-vous ?... — Et ce serait une faiblesse indigne de vous, ô mon ami, indigne de moi, que de renoncer à la liberté, quand, avec la liberté seule, vous pouvez reconquérir votre héritage !... — C'est vrai, Solange !... Mais aussi vous fuir, ne plus vous voir... ne plus être près de vous... — Vous savez à chaque instant exposée aux sollicitations, aux menaces de votre père pour une union odieuse... n'est-ce pas mourir ?... — Espérez, Rodolphe, ayez confiance en moi !... — Je suis faible pour la lutte, c'est vrai ; mais, quand il s'agit de briser mon cœur et le vôtre, oh ! je serai forte pour résister !... — Croyez-moi, nous nous reverrons dans un temps plus heureux, et alors aucune amertume ne troublera notre joie... — Vous m'oublierez bien vite, Solange, quand vous n'entendrez plus mes instances, mes supplications, auxquelles seules, peut-être vous avez accordé quelque pitié !... — Vous ne le pensez pas, Rodolphe ; pour-quoi le dites-vous ?... — Tenez, écoutez-moi bien, et gardez tout ce que, dans votre cœur, le souvenir du pre-

mier, du seul serment que ma bouche ait encore prononcé et celui-ci, je le fais en présence de ma mère, à qui je n'ai jamais menti, je le fais sur ce tombeau où on m'a appris à murmurer ma première prière, et vous y croirez, n'est-ce pas ? car vous ne me supposez ni fourbe ni hypocrite... — Eh bien ! je vous jure, Rodolphe, mes deux mains placées dans les vôtres, quelle que soit la volonté de mon père, quels que soient les événements qui nous séparent, de mourir plutôt que d'avoir un autre époux que vous !... — Je jure de vous aimer malgré tout et toujours !... — Imprudente, tais-toi ! murmura une voix qui parlait de l'angle du tombeau opposé à celui où les deux amants étaient assis... — La jeune fille, éperdue, se jeta dans les bras de Rodolphe... — Le fils de Robert d'abord troublé par cette voix qui semblait sortir de la tombe et qui avait si subitement arrêté la jeune fille dans l'élan de sa tendresse, ne put réprimer un premier mouvement de frayeur ; mais, se remettant presque aussitôt, il releva fièrement la tête pour chercher celui qui était si témérairement venu interrompre le doux serment de l'aimée... — Son regard de colère et de dépit ne rencontra qu'un majestueux vieillard, immobile devant lui, les bras croisés sur la poitrine, au maintien sévère et triste, et dont les yeux tombaient sur les deux amants avec une commiseration, avec une tendresse toute paternelle... — Marnital ! s'écria Rodolphe avec étonnement, au seul serment que ma bouche ait encore prononcé et celui-ci, je le fais en présence de ma mère, à qui je n'ai jamais menti, je le fais sur ce tombeau où on m'a appris à murmurer ma première prière, et vous y croirez, n'est-ce pas ? car vous ne me supposez ni fourbe ni hypocrite... — Eh bien ! je vous jure, Rodolphe, mes deux mains placées dans les vôtres, quelle que soit la volonté de mon père, quels que soient les événements qui nous séparent, de mourir plutôt que d'avoir un autre époux que vous !... — Je jure de vous aimer malgré tout et toujours !... — Imprudente, tais-toi ! murmura une voix qui parlait de l'angle du tombeau opposé à celui où les deux amants étaient assis... — La jeune fille, éperdue, se jeta dans les bras de Rodolphe... — Le fils de Robert d'abord troublé par cette voix qui semblait sortir de la tombe et qui avait si subitement arrêté la jeune fille dans l'élan de sa tendresse, ne put réprimer un premier mouvement de frayeur ; mais, se remettant presque aussitôt, il releva fièrement la tête pour chercher celui qui était si témérairement venu interrompre le doux serment de l'aimée... — Son regard de colère et de dépit ne rencontra qu'un majestueux vieillard, immobile devant lui, les bras croisés sur la poitrine, au maintien sévère et triste, et dont les yeux tombaient sur les deux amants avec une commiseration, avec une tendresse toute paternelle... — Marnital ! s'écria Rodolphe avec étonnement, au seul serment que ma bouche ait encore prononcé et celui-ci, je le fais en présence de ma mère, à qui je n'ai jamais menti, je le fais sur ce tombeau où on m'a appris à murmurer ma première prière, et vous y croirez, n'est-ce pas ? car vous ne me supposez ni fourbe ni hypocrite... — Eh bien ! je vous jure, Rodolphe, mes deux mains placées dans les vôtres, quelle que soit la volonté de mon père, quels que soient les événements qui nous séparent, de mourir plutôt que d'avoir un autre époux que vous !... — Je jure de vous aimer malgré tout et toujours !... — Imprudente, tais-toi ! murmura une voix qui parlait de l'angle du tombeau opposé à celui où les deux amants étaient assis... — La jeune fille, éperdue, se jeta dans les bras de Rodolphe... — Le fils de Robert d'abord troublé par cette voix qui semblait sortir de la tombe et qui avait si subitement arrêté la jeune fille dans l'élan de sa tendresse, ne put réprimer un premier mouvement de frayeur ; mais, se remettant presque aussitôt, il releva fièrement la tête pour chercher celui qui était si témérairement venu interrompre le doux serment de l'aimée... — Son regard de colère et de dépit ne rencontra qu'un majestueux vieillard, immobile devant lui, les bras croisés sur la poitrine, au maintien sévère et triste, et dont les yeux tombaient sur les deux amants avec une commiseration, avec une tendresse toute paternelle... — Marnital ! s'écria Rodolphe avec étonnement, au seul serment que ma bouche ait encore prononcé et celui-ci, je le fais en présence de ma mère, à qui je n'ai jamais menti, je le fais sur ce tombeau où on m'a appris à murmurer ma première prière, et vous y croirez, n'est-ce pas ? car vous ne me supposez ni fourbe ni hypocrite... — Eh bien ! je vous jure, Rodolphe, mes deux mains placées dans les vôtres, quelle que soit la volonté de mon père, quels que soient les événements qui nous séparent, de mourir plutôt que d'avoir un autre époux que vous !... — Je jure de vous aimer malgré tout et toujours !... — Imprudente, tais-toi ! murmura une voix qui parlait de l'angle du tombeau opposé à celui où les deux amants étaient assis... — La jeune fille, éperdue, se jeta dans les bras de Rodolphe... — Le fils de Robert d'abord troublé par cette voix qui semblait sortir de la tombe et qui avait si subitement arrêté la jeune fille dans l'élan de sa tendresse, ne put réprimer un premier mouvement de frayeur ; mais, se remettant presque aussitôt, il releva fièrement la tête pour chercher celui qui était si témérairement venu interrompre le doux serment de l'aimée... — Son regard de colère et de dépit ne rencontra qu'un majestueux vieillard, immobile devant lui, les bras croisés sur la poitrine, au maintien sévère et triste, et dont les yeux tombaient sur les deux amants avec une commiseration, avec une tendresse toute paternelle... — Marnital ! s'écria Rodolphe avec étonnement, au seul serment que ma bouche ait encore prononcé et celui-ci, je le fais en présence de ma mère, à qui je n'ai jamais menti, je le fais sur ce tombeau où on m'a appris à murmurer ma première prière, et vous y croirez, n'est-ce pas ? car vous ne me supposez ni fourbe ni hypocrite... — Eh bien ! je vous jure, Rodolphe, mes deux mains placées dans les vôtres, quelle que soit la volonté de mon père, quels que soient les événements qui nous séparent, de mourir plutôt que d'avoir un autre époux que vous !... — Je jure de vous aimer malgré tout et toujours !... — Imprudente, tais-toi ! murmura une voix qui parlait de l'angle du tombeau opposé à celui où les deux amants étaient assis... — La jeune fille, éperdue, se jeta dans les bras de Rodolphe... — Le fils de Robert d'abord troublé par cette voix qui semblait sortir de la tombe et qui avait si subitement arrêté la jeune fille dans l'élan de sa tendresse, ne put réprimer un premier mouvement de frayeur ; mais, se remettant presque aussitôt, il releva fièrement la tête pour chercher celui qui était si témérairement venu interrompre le doux serment de l'aimée... — Son regard de colère et de dépit ne rencontra qu'un majestueux vieillard, immobile devant lui, les bras croisés sur la poitrine, au maintien sévère et triste, et dont les yeux tombaient sur les deux amants avec une commiseration, avec une tendresse toute paternelle... — Marnital ! s'écria Rodolphe avec étonnement, au seul serment que ma bouche ait encore prononcé et celui-ci, je le fais en présence de ma mère, à qui je n'ai jamais menti, je le fais sur ce tombeau où on m'a appris à murmurer ma première prière, et vous y croirez, n'est-ce pas ? car vous ne me supposez ni fourbe ni hypocrite... — Eh bien ! je vous jure, Rodolphe, mes deux mains placées dans les vôtres, quelle que soit la volonté de mon père, quels que soient les événements qui nous séparent, de mourir plutôt que d'avoir un autre époux que vous !... — Je jure de vous aimer malgré tout et toujours !... — Imprudente, tais-toi ! murmura une voix qui parlait de l'angle du tombeau opposé à celui où les deux amants étaient assis... — La jeune fille, éperdue, se jeta dans les bras de Rodolphe... — Le fils de Robert d'abord troublé par cette voix qui semblait sortir de la tombe et qui avait si subitement arrêté la jeune fille dans l'élan de sa tendresse, ne put réprimer un premier mouvement de frayeur ; mais, se remettant presque aussitôt, il releva fièrement la tête pour chercher celui qui était si témérairement venu interrompre le doux serment de l'aimée... — Son regard de colère et de dépit ne rencontra qu'un majestueux vieillard, immobile devant lui, les bras croisés sur la poitrine, au maintien sévère et triste, et dont les yeux tombaient sur les deux amants avec une commiseration, avec une tendresse toute paternelle... — Marnital ! s'écria Rodolphe avec étonnement, au seul serment que ma bouche ait encore prononcé et celui-ci, je le fais en présence de ma mère, à qui je n'ai jamais menti, je le fais sur ce tombeau où on m'a appris à murmurer ma première prière, et vous y croirez, n'est-ce pas ? car vous ne me supposez ni fourbe ni hypocrite... — Eh bien ! je vous jure, Rodolphe, mes deux mains placées dans les vôtres, quelle que soit la volonté de mon père, quels que soient les événements qui nous séparent, de mourir plutôt que d'avoir un autre époux que vous !... — Je jure de vous aimer malgré tout et toujours !... — Imprudente, tais-toi ! murmura une voix qui parlait de l'angle du tombeau opposé à celui où les deux amants étaient assis... — La jeune fille, éperdue, se jeta dans les bras de Rodolphe... — Le fils de Robert d'abord troublé par cette voix qui semblait sortir de la tombe et qui avait si subitement arrêté la jeune fille dans l'élan de sa tendresse, ne put réprimer un premier mouvement de frayeur ; mais, se remettant presque aussitôt, il releva fièrement la tête pour chercher celui qui était si témérairement venu interrompre le doux serment de l'aimée... — Son regard de colère et de dépit ne rencontra qu'un majestueux vieillard, immobile devant lui, les bras croisés sur la poitrine, au maintien sévère et triste, et dont les yeux tombaient sur les deux amants avec une commiseration, avec une tendresse toute paternelle... — Marnital ! s'écria Rodolphe avec étonnement, au seul serment que ma bouche ait encore prononcé et celui-ci, je le fais en présence de ma mère, à qui je n'ai jamais menti, je le fais sur ce tombeau où on m'a appris à murmurer ma première prière, et vous y croirez, n'est-ce pas ? car vous ne me supposez ni fourbe ni hypocrite... — Eh bien ! je vous jure, Rodolphe, mes deux mains placées dans les vôtres, quelle que soit la volonté de mon père, quels que soient les événements qui nous séparent, de mourir plutôt que d'avoir un autre époux que vous !... — Je jure de vous aimer malgré tout et toujours !... — Imprudente, tais-toi ! murmura une voix qui parlait de l'angle du tombeau opposé à celui où les deux amants étaient assis... — La jeune fille, éperdue, se jeta dans les bras de Rodolphe... — Le fils de Robert d'abord troublé par cette voix qui semblait sortir de la tombe et qui avait si subitement arrêté la jeune fille dans l'élan de sa tendresse, ne put réprimer un premier mouvement de frayeur ; mais, se remettant presque aussitôt, il releva fièrement la tête pour chercher celui qui était si témérairement venu interrompre le doux serment de l'aimée... — Son regard de colère et de dépit ne rencontra qu'un majestueux vieillard, immobile devant lui, les bras croisés sur la poitrine, au maintien sévère et triste, et dont les yeux tombaient sur les deux amants avec une commiseration, avec une tendresse toute paternelle... — Marnital ! s'écria Rodolphe avec étonnement, au seul serment que ma bouche ait encore prononcé et celui-ci, je le fais en présence de ma mère, à qui je n'ai jamais menti, je le fais sur ce tombeau où on m'a appris à murmurer ma première prière, et vous y croirez, n'est-ce pas ? car vous ne me supposez ni fourbe ni hypocrite... — Eh bien ! je vous jure, Rodolphe, mes deux mains placées dans les vôtres, quelle que soit la volonté de mon père, quels que soient les événements qui nous séparent, de mourir plutôt que d'avoir un autre époux que vous !... — Je jure de vous aimer malgré tout et toujours !... — Imprudente, tais-toi ! murmura une voix qui parlait de l'angle du tombeau opposé à celui où les deux amants étaient assis... — La jeune fille, éperdue, se jeta dans les bras de Rodolphe... — Le fils de Robert d'abord troublé par cette voix qui semblait sortir de la tombe et qui avait si subitement arrêté la jeune fille dans l'élan de sa tendresse, ne put réprimer un premier mouvement de frayeur ; mais, se remettant presque aussitôt, il releva fièrement la tête pour chercher celui qui était si témérairement venu interrompre le doux serment de l'aimée... — Son regard de colère et de dépit ne rencontra qu'un majestueux vieillard, immobile devant lui, les bras croisés sur la poitrine, au maintien sévère et triste, et dont les yeux tombaient sur les deux amants avec une commiseration, avec une tendresse toute paternelle... — Marnital ! s'écria Rodolphe avec étonnement, au seul serment que ma bouche ait encore prononcé et celui-ci, je le fais en présence de ma mère, à qui je n'ai jamais menti, je le fais sur ce tombeau où on m'a appris à murmurer ma première prière, et vous y croirez, n'est-ce pas ? car vous ne me supposez ni fourbe ni hypocrite... — Eh bien ! je vous jure, Rodolphe, mes deux mains placées dans les vôtres, quelle que soit la volonté de mon père, quels que soient les événements qui nous séparent, de mourir plutôt que d'avoir un autre époux que vous !... — Je jure de vous aimer malgré tout et toujours !... — Imprudente, tais-toi ! murmura une voix qui parlait de l'angle du tombeau opposé à celui où les deux amants étaient assis... — La jeune fille, éperdue, se jeta dans les bras de Rodolphe... — Le fils de Robert d'abord troublé par cette voix qui semblait sortir de la tombe et qui avait si subitement arrêté la jeune fille dans l'élan de sa tendresse, ne put réprimer un premier mouvement de frayeur ; mais, se remettant presque aussitôt, il releva fièrement la tête pour chercher celui qui était si témérairement venu interrompre le doux serment de l'aimée... — Son regard de colère et de dépit ne rencontra qu'un majestueux vieillard, immobile devant lui, les bras croisés sur la poitrine, au maintien sévère et triste, et dont les yeux tombaient sur les deux amants avec une commiseration, avec une tendresse toute paternelle... — Marnital ! s'écria Rodolphe avec étonnement, au seul serment que ma bouche ait encore prononcé et celui-ci, je le fais en présence de ma mère, à qui je n'ai jamais menti, je le fais sur ce tombeau où on m'a appris à murmurer ma première prière, et vous y croirez, n'est-ce pas ? car vous ne me supposez ni fourbe ni hypocrite... — Eh bien ! je vous jure, Rodolphe, mes deux mains placées dans les vôtres, quelle que soit la volonté de mon père, quels que soient les événements qui nous séparent, de mourir plutôt que d'avoir un autre époux que vous !... — Je jure de vous aimer malgré tout et toujours !... — Imprudente, tais-toi ! murmura une voix qui parlait de l'angle du tombeau opposé à celui où les deux amants étaient assis... — La jeune fille, éperdue, se jeta dans les bras de Rodolphe... — Le fils de Robert d'abord troublé par cette voix qui semblait sortir de la tombe et qui avait si subitement arrêté la jeune fille dans l'élan de sa tendresse, ne put réprimer un premier mouvement de frayeur ; mais, se remettant presque aussitôt, il releva fièrement la tête pour chercher celui qui était si témérairement venu interrompre le doux serment de l'aimée... — Son regard de colère et de dépit ne rencontra qu'un majestueux vieillard, immobile devant lui, les bras croisés sur la poitrine, au maintien sévère et triste, et dont les yeux tombaient sur les deux amants avec une commiseration, avec une tendresse toute paternelle... — Marnital ! s'écria Rodolphe avec étonnement, au seul serment que ma bouche ait encore prononcé et celui-ci, je le fais en présence de ma mère, à qui je n'ai jamais menti, je le fais sur ce tombeau où on m'a appris à murmurer ma première prière, et vous y croirez, n'est-ce pas ? car vous ne me supposez ni fourbe ni hypocrite... — Eh bien ! je vous jure, Rodolphe, mes deux mains placées dans les vôtres, quelle que soit la volonté de mon père, quels que soient les événements qui nous séparent, de mourir plutôt que d'avoir un autre époux que vous !... — Je jure de vous aimer malgré tout et toujours !... — Imprudente, tais-toi ! murmura une voix qui parlait de l'angle du tombeau opposé à celui où les deux amants étaient assis... — La jeune fille, éperdue, se jeta dans les bras de Rodolphe... — Le fils de Robert d'abord troublé par cette voix qui semblait sortir de la tombe et qui avait si subitement arrêté la jeune fille dans l'élan de sa tendresse, ne put réprimer un premier mouvement de frayeur ; mais, se remettant presque aussitôt, il releva fièrement la tête pour chercher celui qui était si témérairement venu interrompre le doux serment de l'aimée... — Son regard de colère et de dépit ne rencontra qu'un majestueux vieillard, immobile devant lui, les bras croisés sur la poitrine, au maintien sévère et triste, et dont les yeux tombaient sur les deux amants avec une commiseration, avec une tendresse toute paternelle... — Marnital ! s'écria Rodolphe avec étonnement, au seul serment que ma bouche ait encore prononcé et celui-ci, je le fais en présence de ma mère, à qui je n'ai jamais menti, je le fais sur ce tombeau où on m'a appris à murmurer ma première prière, et vous y croirez, n'est-ce pas ? car vous ne me supposez ni fourbe ni hypocrite... — Eh bien ! je vous jure, Rodolphe, mes deux mains placées dans les vôtres, quelle que soit la volonté de mon père, quels que soient les événements qui nous séparent, de mourir plutôt que d'avoir un autre époux que vous !... — Je jure de vous aimer malgré tout et toujours !... — Imprudente, tais-toi ! murmura une voix qui parlait de l'angle du tombeau opposé à celui où les deux amants étaient assis... — La jeune fille, éperdue, se jeta dans les bras de Rodolphe... — Le fils de Robert d'abord troublé par cette voix qui semblait sortir de la tombe et qui avait si subitement arrêté la jeune fille dans l'élan de sa tendresse, ne put réprimer un premier mouvement de frayeur ; mais, se remettant presque aussitôt, il releva fièrement la tête pour chercher celui qui était si témérairement venu interrompre le doux serment de l'aimée... — Son regard de colère et de dépit ne rencontra qu'un majestueux vieillard, immobile devant lui, les bras croisés sur la poitrine, au maintien sévère et triste, et dont les yeux tombaient sur les deux amants avec une commiseration, avec une tendresse toute paternelle... — Marnital ! s'écria Rodolphe avec étonnement, au seul serment que ma bouche ait encore prononcé et celui-ci, je le fais en présence de ma mère, à qui je n'ai jamais menti, je le fais sur ce tombeau où on m'a appris à murmurer ma première prière, et vous y croirez, n'est-ce pas ? car vous ne me supposez ni fourbe ni hypocrite... — Eh bien ! je vous jure, Rodolphe, mes deux mains placées dans les vôtres, quelle que soit la volonté de mon père, quels que soient les événements qui nous séparent, de mourir plutôt que d'avoir un autre époux que vous !... — Je jure de vous aimer malgré tout et toujours !... — Imprudente, tais-toi ! murmura une voix qui parlait de l'angle du tombeau opposé à celui où les deux amants étaient assis... — La jeune fille, éperdue, se jeta dans les bras de Rodolphe... — Le fils de Robert d'abord troublé par cette voix qui semblait sortir de la tombe et qui avait si subitement arrêté la jeune fille dans l'élan de sa tendresse, ne put réprimer un premier mouvement de frayeur ; mais, se remettant presque aussitôt, il releva fièrement la tête pour chercher celui qui était si témérairement venu interrompre le doux serment de l'aimée... — Son regard de colère et de dépit ne rencontra qu'un majestueux vieillard, immobile devant lui, les bras croisés sur la poitrine, au maintien sévère et triste, et dont les yeux tombaient sur les deux amants avec une commiseration, avec une tendresse toute paternelle... — Marnital ! s'écria Rodolphe avec étonnement, au seul serment que ma bouche ait encore prononcé et celui-ci, je le fais en présence de ma mère, à qui je n'ai jamais menti, je le fais sur ce tombeau où on m'a appris à murmurer ma première prière, et vous y croirez, n'est-ce pas ? car vous ne me supposez ni fourbe ni hypocrite... — Eh bien ! je vous jure, Rodolphe, mes deux mains placées dans les vôtres, quelle que soit la volonté de mon père, quels que soient les événements qui nous séparent, de mourir plutôt que d'avoir un autre époux que vous !... — Je jure de vous aimer malgré tout et toujours !... — Imprudente, tais-toi ! murmura une voix qui parlait de l'angle du tombeau opposé à celui où les deux amants étaient assis... — La jeune fille, éperdue, se jeta dans les bras de Rodolphe... — Le fils de Robert d'abord troublé par cette voix qui semblait sortir de la tombe et qui avait si subitement arrêté la jeune fille dans l'élan de sa tendresse, ne put réprimer un premier mouvement de frayeur ; mais, se remettant presque aussitôt, il releva fièrement la tête pour chercher celui qui était si témérairement venu interrompre le doux serment de l'aimée... — Son regard de colère et de dépit ne rencontra qu'un majestueux vieillard, immobile devant lui, les bras croisés sur la poitrine, au maintien sévère et triste, et dont les yeux tombaient sur les deux amants avec une commiseration, avec une tendresse toute paternelle... — Marnital ! s'écria Rodolphe avec étonnement, au seul serment que ma bouche ait encore prononcé et celui-ci, je le fais en présence de ma mère, à qui je n'ai jamais menti, je le fais sur ce tombeau où on m'a appris à murmurer ma première prière, et vous y croirez, n'est-ce pas ? car vous ne me supposez ni fourbe ni hypocrite... — Eh bien ! je vous jure, Rodolphe, mes deux mains placées dans les vôtres, quelle que soit la volonté de mon père, quels que soient les événements qui nous séparent, de mourir plutôt que d'avoir un autre époux que vous !... — Je jure de vous aimer malgré tout et toujours !... — Imprudente, tais-toi ! murmura une voix qui parlait de l'angle du tombeau opposé à celui où les deux amants étaient assis... — La jeune fille, éperdue, se jeta dans les bras de Rodolphe... — Le fils de Robert d'abord troublé par cette voix qui semblait sortir de la tombe et qui avait si subitement arrêté la jeune fille dans l'élan de sa tendresse, ne put réprimer un premier mouvement de frayeur ; mais, se remettant presque aussitôt, il releva fièrement la tête pour chercher celui qui était si témérairement venu interrompre le doux serment de l'aimée... — Son regard de colère et de dépit ne rencontra qu'un majestueux vieillard, immobile devant lui, les bras croisés sur la poitrine, au maintien sévère et triste, et dont les yeux tombaient sur les deux amants avec une commiseration, avec une tendresse toute paternelle... — Marnital ! s'écria Rodolphe avec étonnement, au seul serment que ma bouche ait encore prononcé et celui-ci, je le fais en présence de ma mère, à qui je n'ai jamais menti, je le fais sur ce tombeau où on m'a appris à murmurer ma première prière, et vous y croirez, n'est-ce pas ? car vous ne me supposez ni fourbe ni hypocrite... — Eh bien ! je vous jure, Rodolphe, mes deux mains placées dans les vôtres, quelle que soit la volonté de mon père, quels que soient les événements qui nous séparent, de mourir plutôt que d'avoir un autre époux que vous !... — Je jure de vous aimer malgré tout et toujours !... — Imprudente, tais-toi ! murmura une voix qui parlait de l'angle du tombeau opposé à celui où les deux amants étaient assis... — La jeune fille, éperdue, se jeta dans les bras de Rodolphe... — Le fils de Robert d'abord troublé par cette voix qui semblait sortir de la tombe et qui avait si subitement arrêté la jeune fille dans l'élan de sa tendresse, ne put réprimer un premier mouvement de frayeur ; mais, se remettant presque aussitôt, il releva fièrement la tête pour chercher celui qui était si témérairement venu interrompre le doux serment de l'aimée... — Son regard de colère et de dépit ne rencontra qu'un majestueux vieillard, immobile devant lui, les bras croisés sur la poitrine, au maintien sévère et triste, et dont les yeux tombaient sur les deux amants avec une commiseration, avec une tendresse toute paternelle... — Marnital ! s'écria Rodolphe avec étonnement, au seul serment que ma bouche ait encore prononcé et celui-ci, je le fais en présence de ma mère, à qui je n'ai jamais menti, je le fais sur ce tombeau où on m'a appris à murmurer ma première prière, et vous y croirez, n'est-ce pas ? car vous ne me supposez ni fourbe ni hypocrite... — Eh bien ! je vous jure, Rodolphe, mes deux mains placées dans les vôtres, quelle que soit la volonté de mon père, quels que soient les événements qui nous séparent, de mourir plutôt que d'avoir un autre époux que vous !... — Je jure de vous aimer malgré tout et toujours !... — Imprudente, tais-toi ! murmura une voix qui parlait de l'angle du tombeau opposé à celui où les deux amants étaient assis... — La jeune fille, éperdue, se jeta dans les bras de Rodolphe... — Le fils de Robert d'abord troublé par cette voix qui semblait sortir de la tombe et qui avait si subitement arrêté la jeune fille dans l'élan de sa tendresse, ne put réprimer un premier mouvement de frayeur ; mais, se remettant presque aussitôt, il releva fièrement la tête pour chercher celui qui était si témérairement venu interrompre le doux serment de l'aimée... — Son regard de colère et de dépit ne rencontra qu'un majestueux vieillard, immobile devant lui, les bras croisés sur la poitrine, au maintien sévère et triste, et dont les yeux tombaient sur les deux amants avec une commiseration, avec une tendresse toute paternelle... — Marnital ! s'écria Rodolphe avec étonnement, au seul serment que ma bouche ait encore prononcé et celui-ci, je le fais en présence de ma mère, à qui je n'ai jamais menti, je le fais sur ce tombeau où on m'a appris à murmurer ma première prière, et vous y croirez, n'est-ce pas ? car vous ne me supposez ni fourbe ni hypocrite... — Eh bien ! je vous jure, Rodolphe, mes deux mains placées dans les vôtres, quelle que soit la volonté de mon père, quels que soient les événements qui nous séparent, de mourir plutôt que d'avoir un autre époux que vous !... — Je jure de vous aimer malgré tout et toujours !... — Imprudente, tais-toi ! murmura une voix qui parlait de l'angle du tombeau opposé à celui où les deux amants étaient assis... — La jeune fille, éperdue, se jeta dans les bras de Rodolphe... — Le fils de Robert d'abord troublé par cette voix qui semblait sortir de la tombe et qui avait si subitement arrêté la jeune fille dans l'élan de sa tendresse, ne put réprimer un premier mouvement de frayeur ; mais, se remettant presque aussitôt, il releva fièrement la tête pour chercher celui qui était si témérairement venu interrompre le doux serment de l'aimée... — Son regard de colère et de dépit ne rencontra qu'un majestueux vieillard, immobile devant lui, les bras croisés sur la poitrine, au maintien sévère et triste, et dont les yeux tombaient sur les deux amants avec une commiseration, avec une tendresse toute paternelle... — Marnital ! s'écria Rodolphe avec étonnement, au seul serment que ma bouche ait encore prononcé et celui-ci, je le fais en présence de ma mère, à qui je n'ai jamais menti, je le fais sur ce tombeau où on m'a appris à murmurer ma première prière, et vous y croirez, n'est-ce pas ? car vous ne me supposez ni fourbe ni hypocrite... — Eh bien ! je vous jure, Rodolphe, mes deux mains placées dans les vôtres, quelle que soit la volonté de mon père, quels que soient les événements qui nous séparent, de mourir plutôt que d'avoir un autre époux que vous !... — Je jure de vous aimer malgré tout et toujours !... — Imprudente, tais-toi ! murmura une voix qui parlait de l'angle du tombeau opposé à celui où les deux amants étaient assis... — La jeune fille, éperdue, se jeta dans les bras de Rodolphe... — Le fils de Robert d'abord troublé par cette voix qui semblait sortir de la tombe et qui avait si subitement arrêté la jeune fille dans l'élan de sa tendresse, ne put réprimer un premier mouvement de frayeur ; mais, se remettant presque aussitôt, il releva fièrement la tête pour chercher celui qui était si témérairement venu interrompre le doux serment de l'aimée... — Son regard de colère et de dépit ne rencontra qu'un majestueux vieillard, immobile devant lui, les bras croisés sur la poitrine, au maintien sévère et triste, et dont les yeux tombaient sur les deux amants avec une commiseration, avec une tendresse toute paternelle... — Marnital ! s'écria Rodolphe avec étonnement, au seul serment que ma bouche ait encore prononcé et celui-ci, je le fais en présence de ma mère, à qui je n'ai jamais menti, je le fais sur ce tombeau où on m'a appris à murmurer ma première prière, et vous y croirez, n'est-ce pas ? car vous ne me supposez ni fourbe ni hypocrite... — Eh bien ! je vous jure, Rodolphe, mes deux mains placées dans les vôtres, quelle que soit la volonté de mon père, quels que soient les événements qui nous séparent, de mourir plutôt que d'avoir un autre époux que vous !... — Je jure de vous aimer malgré tout et toujours !... — Imprudente, tais-toi ! murmura une voix qui parlait de l'angle du tombeau opposé à celui où les deux amants étaient assis... — La jeune fille, éperdue, se jeta dans les bras de Rodolphe... — Le fils de Robert d'abord troublé par cette voix qui semblait sortir de la tombe et qui avait si subitement arrêté la jeune fille dans l'élan de sa tendresse, ne put réprimer un premier mouvement de frayeur ; mais, se remettant presque aussitôt, il releva fièrement la tête pour chercher celui qui était si témérairement venu interrompre le doux serment de l'aimée... — Son regard de colère et de dépit ne rencontra qu'un majestueux vieillard, immobile devant lui, les bras croisés sur la poitrine, au maintien sévère et triste, et dont les yeux tombaient sur les deux amants avec une commiseration, avec une tendresse toute paternelle... — Marnital ! s'écria Rodolphe avec étonnement, au seul serment que ma bouche ait encore prononcé et celui-ci, je le fais en présence de ma mère, à qui je n'ai jamais menti, je le fais sur ce tombeau où on m'a appris à murmurer ma première prière, et vous y croirez, n'est-ce pas ? car vous ne me supposez ni fourbe ni hypocrite... — Eh bien ! je vous jure, Rodolphe, mes deux mains placées dans les vôtres, quelle que soit la volonté de mon père, quels que soient les événements qui nous séparent, de mourir plutôt que d'avoir un autre époux que vous !... — Je jure de vous aimer malgré tout et toujours !... — Imprudente, tais-toi ! murmura une voix qui parlait de l'angle du tombeau opposé à celui où les deux amants étaient assis... — La jeune fille, éperdue, se jeta dans les bras de Rodolphe... — Le fils de Robert d'abord troublé par cette voix qui semblait sortir de la tombe et qui avait si subitement arrêté la jeune fille dans l'élan de sa tendresse, ne put réprimer un premier mouvement de frayeur ; mais, se remettant presque aussitôt, il releva fièrement la tête pour chercher celui qui était si témérairement venu interrompre le doux serment de l'aimée... — Son regard de colère et de dépit ne rencontra qu'un majestueux vieillard, immobile devant lui, les bras croisés sur la poitrine, au maintien sévère et triste, et dont les yeux tombaient sur les deux amants avec une commiseration, avec une tendresse toute paternelle... — Marnital ! s'écria Rodolphe avec étonnement, au seul serment que ma bouche ait encore prononcé et celui-ci, je le fais en présence de ma mère, à qui je n'ai jamais menti, je le fais sur ce tombeau où on m'a appris à murmurer ma première prière, et vous y croirez, n'est-ce pas ? car vous ne me supposez ni fourbe ni hypocrite... — Eh bien ! je vous jure, Rodolphe, mes deux mains placées dans les vôtres, quelle que soit la volonté de mon père, quels que soient les événements qui nous séparent, de mourir plutôt que d'avoir un autre époux que vous !... — Je jure de vous aimer malgré tout et toujours !... — Imprudente, tais-toi ! murmura une